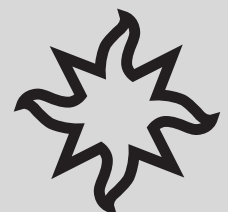


RAPPORT 2010 ANNUEL 2011



Ordre des
Urbanistes du
Québec

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1^{er} septembre 2011

M. Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Veillez agréer, M. le Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal, le 1^{er} septembre 2011

M. Jean Paul Dutriscac

Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste

Québec, le 1^{er} septembre 2011

M. Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| RAPPORT DU PRÉSIDENT | 5 |
| MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE | 6 |
| L'entente Québec-France sur la mobilité de la main-d'œuvre | 6 |
| L'Accord sur le commerce intérieur (ACI) | 6 |
| AFFILIATIONS | 7 |
| Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) | 7 |
| Institut canadien des urbanistes (ICU) | 7 |
| Conférence interprofessionnelle de design du Québec (CIDQ) | 10 |
| Mission Design | 10 |
| HONNEURS ET MÉRITES | 13 |
| Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec | 13 |
| Membres émérites de l'Ordre | 13 |
| Mérite étudiant en urbanisme | 14 |
| Lauréat 2010 du Prix Jean-Paul-L'Allier : | |
| M. Jean Perrault, maire de Sherbrooke de 1994 à 2009 | 15 |
| STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ | 16 |
| Le conseil d'administration 2010-2011 | 16 |
| Le comité exécutif 2010-2011 | 16 |
| La permanence de l'Ordre | 16 |
| ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 17 |
| Assemblée générale annuelle des membres | 17 |
| Réunions du conseil d'administration et du comité exécutif | 17 |
| Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration 2010-2011 | 17 |
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 21 |
| RAPPORT DU SYNDIC | 24 |
| RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS | 26 |
| Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation | 26 |
| Comité des admissions | 27 |
| Comité d'inspection professionnelle | 31 |
| Utilisation illégale du titre | 32 |
| Comité de révision des plaintes | 32 |
| Conseil de discipline | 33 |
| Conseil d'arbitrage des comptes | 33 |
| Comité d'évaluation des programmes universitaires | 33 |
| Comité de la formation des urbanistes | 33 |
| Comité de formation continue | 34 |
| Comité consultatif de déontologie | 35 |
| Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i> | 35 |
| Comité consultatif sur les lois et règlements | 36 |
| Comité du développement durable | 36 |
| RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2011 | 39 |



LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| TABLEAU 1 | |
| Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'ordre | 21 |
| TABLEAU 2 | |
| Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2010-2011 | 22 |
| TABLEAU 3 | |
| Nombre de permis délivrés selon la catégorie | 22 |
| TABLEAU 4 | |
| Radiations du tableau des membres selon le motif | 22 |
| TABLEAU 5 | |
| Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2010-2011 | 23 |
| TABLEAU 6 | |
| Assurance responsabilité professionnelle - répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie | 23 |
| TABLEAU 7 | |
| Équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec | 26 |
| TABLEAU 8 | |
| Équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis | 26 |
| TABLEAU 9 | |
| Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités | 28 |
| TABLEAU 10 | |
| Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités | 28 |
| TABLEAU 11 | |
| Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités | 29 |
| TABLEAU 12 | |
| Activités de formation continue organisées par l'Ordre | 29 |
| TABLEAU 13 | |
| Travaux complétés par le comité d'inspection professionnelle en 2010-2011 | 32 |
| TABLEAU 14 | |
| Activités de formation continue organisée par l'Ordre | 34 |





RAPPORT DU PRÉSIDENT

Président

M. Robert Chicoine



Avec quelque 1170 urbanistes et urbanistes-stagiaires, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, c'est par le travail de plus de 80 bénévoles supportés par une petite équipe administrative composée de 4 personnes que l'Ordre assume son mandat d'assurer la protection du public en réglementant et en surveillant les activités professionnelles des urbanistes.

Malgré nos ressources limitées, notre organisation a été très active et, à travers ses activités et ses partenariats, elle continue, plus que jamais, à faire rayonner la pratique de l'urbaniste tant au Québec, au Canada qu'en Europe et ailleurs dans le monde.

Que l'on pense au dossier de la mobilité de la main-d'œuvre qui s'est traduit par la signature de l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications entre les urbanistes québécois et français. Cette signature s'est faite en présence du premier ministre, monsieur Jean Charest, devant plus de 700 urbanistes d'ici et d'ailleurs et de nombreux représentants d'organisations professionnelles en urbanisme de plusieurs pays.

Dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur canadien, l'Ordre a participé activement aux travaux des divers groupes de travail formés dans le cadre du projet « Le futur de l'urbanisme » piloté par le Comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes. Cette participation active a permis à l'Ordre de comparer les normes professionnelles qu'il utilise pour qualifier les urbanistes québécois et pour accréditer les programmes universitaires, de comparer ses normes déontologiques ainsi que ses processus administratifs nécessaires pour répondre à ses obligations. Les normes et processus en vigueur à l'Ordre ont fortement guidé et inspiré la normalisation des standards de qualification professionnelle pour l'ensemble du pays.

Plus particulièrement ici au Québec, le lancement des activités de Mission Design permettait de tisser des alliances constructives afin de mieux faire connaître notre profession et l'importance de notre rôle dans toutes les sphères d'activités reliées au développement et à l'aménagement. Ce rapprochement avec les autres professions du design et de l'aménagement n'est pas étranger à l'appui que nous avons reçu de l'Ordre des architectes du Québec dans nos démarches de reconnaissances professionnelles auprès du gouvernement.

Enfin, et ce dossier n'est pas le moindre, les travaux relatifs à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se sont poursuivis et ont amené comme résultat le dépôt de l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme par le MAMROT. Le comité consultatif sur les lois et règlements a entrepris un travail minutieux d'examen de chacun des articles de la loi. Le 5^e Chantier était l'occasion de faire le bilan de cet exercice de consultation professionnelle sans précédent échelonné sur trois ans et couvrant tous les aspects de la LAU et de jeter les bases du mémoire que l'Ordre entend déposer à la commission parlementaire qui fera l'étude de l'avant-projet de loi.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ENTENTE QUÉBEC-FRANCE SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Signature de l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications entre les urbanistes québécois et français

C'est en présence de M. Jean Charest, premier ministre du Québec, et de Mme Hélène Le Gal, consulé générale de France, que M. Robert Chicoine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec, et M. Louis Canizarès, président de l'Office professionnel de qualification des urbanistes de la France, ont signé le 4 octobre 2010 l'arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications. Cette entente permettra désormais une meilleure mobilité des urbanistes entre le Québec et la France, et ce, par le biais d'une reconnaissance complète des compétences homologuées par les deux organisations professionnelles.

La signature de cette entente concrétise plusieurs années de collaboration entre l'OPOU et l'OUQ et consolide des liens déjà très solides entre les deux organisations professionnelles. Elle est le fruit des efforts de beaucoup de gens de part et d'autre de l'Atlantique.

La cérémonie s'est tenue en marge du congrès international organisé par l'Institut canadien des urbanistes (ICU) en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec et le Global Planners Network qui rassemblent plus de 700 urbanistes de partout dans le monde.



Les équipes de négociation du Québec et de la France en compagnie du premier ministre, M. Jean Charest, et de la consulé générale de France, Mme Hélène Le Gal. De gauche à droite : Claude Beaulac, Danielle Pilette, Bernard Soubrane, Louis Canizarès, Pierre Blais, Hélène Le Gal, Jean-Claude Gallety, Jean Charest, Robert Chicoine, Chantal Laliberté, Jacques Métivier et Corinne Creissels.

Le règlement de mise en œuvre de l'ARM

Le règlement de mise en œuvre de l'arrangement de reconnaissance mutuelle a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 décembre 2010. Intitulé **RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR DONNER EFFET À L'ARRANGEMENT CONCLU PAR L'ORDRE EN VERTU DE L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**, son entrée en vigueur est prévue pour juillet 2011.

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR (ACI)

En vertu du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), la reconnaissance requise sur la mobilité de la main-d'œuvre s'applique aux professions réglementées. Ainsi l'Ordre avait l'obligation d'adopter un règlement à cet effet avant la fin de juin 2010.

Le règlement de mise en œuvre de l'ACI intitulé **RÈGLEMENT SUR LES AUTORISATIONS LÉGALES D'EXERCER LA PROFESSION D'URBANISTE HORS DU QUÉBEC QUI DONNENT OUVERTURE AU PERMIS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES URBANISTES DU QUÉBEC** a été adopté par le Conseil d'administration le 21 mai 2010. Dans celui-ci, l'OUQ ne reconnaît juridiquement que les affiliés de l'ICU qui sont des organismes de réglementation professionnelle accrédités par une loi provinciale, soit :

1. Alberta Professional Planners Institute;
2. Association of Professional Community Planners of Saskatchewan;
3. New Brunswick Association of Planners;
4. Licensed Professional Planners Association of Nova Scotia;
5. Ontario Professional Planners Institute.

En effet, l'OUQ n'a pas pu inclure les autres affiliés ainsi que l'ICU dans cette liste car l'ACI ne reconnaît pas leur compétence en matière de réglementation professionnelle. Ainsi, le membership à l'ICU ne peut servir de véhicule pour la mobilité de la main-d'œuvre au Québec car une partie de ses membres provient de provinces où la profession d'urbaniste n'est pas réglementée.

Par le passé, aucun règlement de l'OUQ n'encadrait la réciprocité entre lui et les autres organisations affiliées de l'ICU. L'adoption du règlement de mise en œuvre de l'ACI a donc comme conséquence de restreindre la réciprocité aux seuls organismes de réglementation professionnelle. Il nécessite que l'OUQ revioie certaines dispositions de son règlement des admissions afin de permettre aux autres membres des affiliés non identifiés à ce règlement d'obtenir certaines équivalences et exemptions.



AFFILIATIONS

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Déléguée

Mme Danielle Pilette



Le Conseil interprofessionnel du Québec est, en vertu du Code des professions, l'instance qui représente les 46 ordres professionnels et les 347 000 professionnels qui rendent des services.

En 2010-2011, le CIQ a été particulièrement actif sur la place publique. Son président a répondu systématiquement, par lettre et par les médias, à des allégations préjudiciables qui visent parfois des professions et le système professionnel en différentes matières comme l'accueil des personnes immigrantes, les délais de traitement des plaintes, le corporatisme, etc.

Depuis déjà plusieurs années, le CIQ a constitué un système de veille en ces différentes matières. Il a démontré par exemple les faibles pourcentages de personnes immigrantes demandant leur admission aux ordres, et les taux de succès respectables, et croissants, des personnes qui le font. Il a établi que le problème se pose souvent en termes de capacité du système d'éducation de répondre aux prescriptions de formation collégiale ou universitaire de chaque ordre professionnel pour chaque demandeur d'équivalence de diplôme ou de formation. Le Code des professions a même été amendé pour créer le poste de commissaire aux plaintes afin d'examiner, sur plainte, la pertinence d'une prescription d'un ordre et l'adéquation des mesures prises par les établissements collégiaux et universitaires pour donner suite à une prescription. Au cours de la dernière année, le CIQ a pu constater que ses répliques, fondées sur des données et des faits, portent fruit et que des intervenants se montrent beaucoup plus circonspects en matière professionnelle que par le passé.

Cette année encore, la Semaine des professionnels, tenue en octobre, a permis d'assurer la visibilité des professions par la publicité et les événements grand public comme les conférences publiques et les débats organisés par le CIQ sur des enjeux sociétaux. Le CIQ s'assure aussi de la représentation des ordres qui le souhaitent au Salon de l'éducation et de leur regroupement et leur visibilité dans une « avenue des professions ».

Pour ce qui est des délais de traitement de certaines plaintes du public, les ordres sont souvent les premiers à constater les limites de leurs pouvoirs d'accélérer le processus, surtout compte tenu des possibilités d'appel, et les effets néfastes de tels délais sur l'image de leur profession. Il s'agit d'un chantier en cours, avec les instances impliquées, y compris l'Office des professions.

Le CIQ continue de demander un amendement législatif à la Loi sur le lobbysme de façon à ce que les ordres professionnels et leur Conseil d'administration soient exclus de l'application de la Loi, au titre de leur mission de protection du public déléguée par l'État. D'ailleurs, dans leur Loi constitutive spécifique, plusieurs ordres ont l'obligation de donner leur avis au Ministre. D'ici au règlement de cette question, le CIQ agit en soutien aux ordres professionnels qui doivent se défendre dans des causes de procédures pénales.

Le chantier de la mobilité professionnelle, qui a donné lieu par exemple à l'entente France-Québec, continue de mobiliser le CIQ. Une table de concertation a été mise en place pour le suivi. Le projet d'Accord commercial et économique global entre le Canada et l'Union européenne pourrait aussi concerner la mobilité des professionnels et la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le principal négociateur se montre optimiste quant aux délais de conclusion d'un tel accord. Toutefois, l'Union européenne est simultanément mobilisée par divers autres enjeux majeurs. Et, selon ce qui se dessine, la reconnaissance des qualifications professionnelles serait laissée ouverte et volontaire dans le cadre de l'accord éventuel.

Dans une perspective plus intrinsèque au système, le CIQ a mis en place un service de médiation volontaire et confidentiel à l'intention des ordres développant des différends avec d'autres ordres, souvent du même secteur d'activité, afin de prévenir la judiciarisation et la médiatisation des conflits. Le CIQ a aussi été amené à se pencher sur différentes questions systémiques dont l'exercice professionnel en société par actions et le vote électronique pour les élections au Conseil d'administration d'un ordre.



INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES (ICU)

Participation des membres de l'Ordre au sein des comités de l'ICU

Conseil d'administration :

Mme Chantal Laliberté

Comité national des normes d'adhésion :

M. Claude Beaulac

Comité de reconnaissance :

M. Bernard McCann

Comité de rédaction de Plan Canada :

Mme Chantal Laliberté

Comité consultatif des affaires nationales :

Mme Olimpia-Violeta Pantelimon-Negrut

Comité consultatif des affaires internationales :

M. Jacques Besner

Comité des communications :

Mme Chantal Laliberté

Sous-comité de sélection des Fellows :

M. Serge Filion

Sous-comité sur les communautés en santé :

Mme Olimpia-Violeta Pantelimon-Negrut

Nouvelle entente sur les modalités d'affiliation

L'entente d'affiliation entre l'OUQ et l'ICU bien que de durée illimitée voit ses modalités d'application, notamment financière, être renouvelées à chaque trois ans. La dernière entente se terminait le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'administration de l'ICU, recherchant l'équité avec les membres des autres provinces, désirait un changement dans les modalités financières afin que les membres de l'OUQ paient le même montant de cotisation que tous les autres membres. En effet, dans l'entente échue, l'OUQ versait un montant forfaitaire annuel de l'ordre de 24 000 \$ pour l'ensemble des membres de l'OUQ (urbanistes et urbanistes-stagiaires), ce montant représentant environ 21 \$ par membre comparativement à 178 \$ pour les membres des autres provinces.

Cette proposition était inacceptable pour l'OUQ, car, pour rencontrer cette condition, l'Ordre devrait verser un montant d'environ 205 000 \$ pour 2011, soit le tiers de son budget de fonctionnement ou l'équivalent d'une augmentation de plus de 35 % de la cotisation.

La nouvelle entente rétablit donc les modalités financières prévalant avant la signature de l'entente de 2003. Ainsi l'OUQ ne paye plus de montant forfaitaire annuel alors que l'adhésion au membership de l'ICU redevient un privilège individuel des membres de l'OUQ et ce,

moyennant le versement de la cotisation payable par le membre directement à l'ICU.

Dans le cadre de l'entente, l'OUQ s'est engagé à maintenir une participation active dans les activités de l'ICU et de ses homologues des autres provinces, et ce, dans le respect des ententes d'affiliation qui les lient à l'ICU et de l'objectif partagé de maintenir de hauts standards de compétence et d'éthique professionnelles pour l'avancement de la profession.

L'Ordre a précisé à l'ICU que cette entente d'affiliation s'inscrivait dans le respect de la mission de protection du public et de ses obligations et responsabilités déléguées par l'État québécois et de ses ententes conclues relativement à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et à l'étranger.

Projet « Le futur de l'urbanisme »

Le projet Le futur de l'urbanisme consiste en un examen et une révision exhaustifs des normes d'admission des membres et des processus établis par l'ICU et ses Sociétés affiliées partout au Canada. Cette initiative est axée sur la façon dont on forme les urbanistes, ainsi que sur les critères de qualification de ces derniers, la structure académique en urbanisme, et la définition de ce qui constitue des normes appropriées pour la pratique et l'éthique en urbanisme dans un univers diversifié qui s'étend à l'échelle du globe.

L'OUQ a collaboré activement aux différents groupes de travail portant sur l'ensemble des aspects de la profession, soit :

Groupe de travail - Compétences professionnelles

Claude Beaulac

Groupe de travail - Normes déontologiques

Claude Beaulac

Groupe de travail - Accréditation des programmes universitaires

Claude Beaulac

Groupe de travail - Certification professionnelle

Claude Beaulac

Groupe de travail - Fellowship

Serge Filion

Groupe de travail - Aspects législatifs

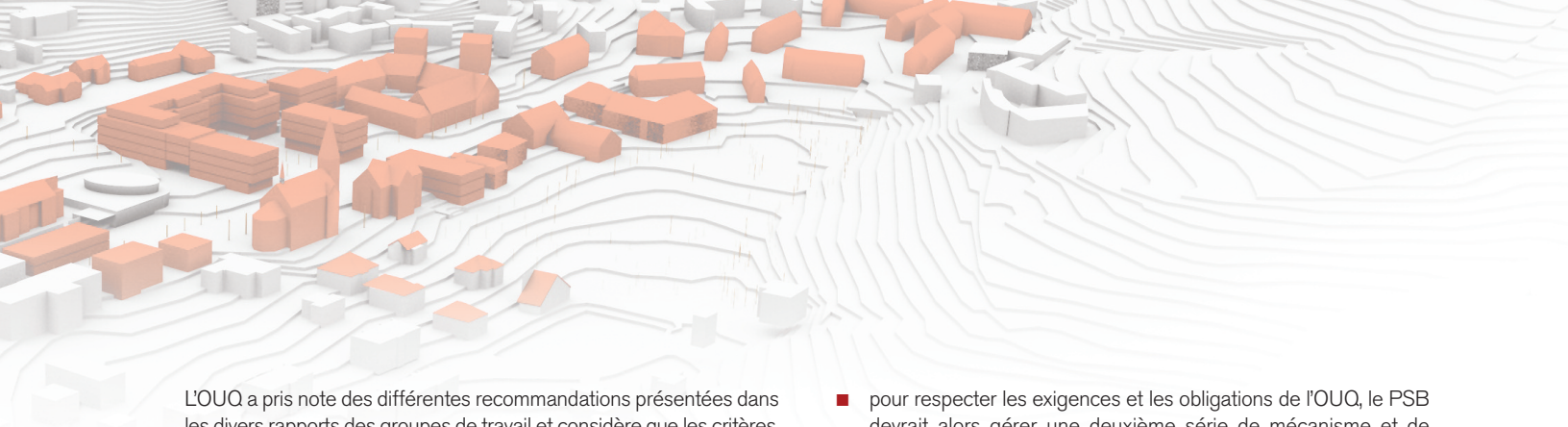
Claude Beaulac

Groupe de travail - Aspects administratifs

Claude Beaulac

Cet exercice a permis de comparer les normes professionnelles qu'il utilise pour qualifier les urbanistes québécois et pour accréditer les programmes universitaires, de comparer ses normes déontologiques ainsi que ses processus administratifs nécessaires pour répondre à ses obligations.

La participation aux travaux de ces comités a été enrichissante pour l'Ordre ainsi que pour les autres participants car les normes et procédures variaient de façon notable selon chaque organisation.



L'OUQ a pris note des différentes recommandations présentées dans les divers rapports des groupes de travail et considère que les critères, normes et procédures qui y sont proposés constituent un référentiel de base visant à assurer la reconnaissance des compétences professionnelles et la réciprocité avec ses homologues des autres provinces.

L'OUQ juge que les normes et mécanismes de qualification et de certification qui en ont résulté s'harmonisent avec ses normes et mécanismes et assurent ainsi une pleine et entière réciprocité entre lui et ses homologues provinciaux. En effet, ces normes et mécanismes n'ont pas à être identiques mais équivalents.

Position de l'Ordre relativement au projet « Professional Standards Board (PSB) »

Afin d'administrer les procédures de qualification et de certification adoptées par l'ICU et ses affiliés, il a été convenu de mettre sur pied une organisation sans but lucratif indépendante de l'ICU et des affiliés et dont le nom proposé est Professional Standards Board (PSB). Le PSB administrera ces mécanismes sous la surveillance du *Comité national des normes d'adhésion* (anciennement Comité d'admission des membres affiliés et nationaux), des affiliés et de l'ICU.

Bien que l'Ordre comprenne et accepte très bien le besoin des affiliés de se doter d'une organisation centralisée pour administrer les processus de qualification des urbanistes et de certification des programmes universitaires, l'Ordre n'y a perçu aucun bénéfice, ni administratif ni financier, à déléguer au PSB l'administration de ses mécanismes de qualification et de certification, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'Ordre gère actuellement l'ensemble des mécanismes de qualification et de certification dont il est redevable devant la loi et les autorités québécoises;
- ces mécanismes diffèrent sensiblement de ceux adoptés par les autres affiliés et qui seront gérés par le PSB. En effet, les exigences de l'OUQ sont plus élevées notamment en ce qui regarde la reconnaissance des équivalences, l'encadrement, la supervision et l'approbation du stage professionnel et l'examen d'admission;
- dans ses processus décisionnels (qualification, accréditation) et quasi-judiciaires (discipline), l'OUQ est tenu de se conformer aux principes de justice naturelle, particulièrement :
 - la possibilité pour toute personne d'être entendue avant qu'une décision importante qui l'affecte ne soit prise;
 - l'impartialité, l'absence de préjugés et de conflit d'intérêts des décideurs, notamment par le fait de ne pas décider sur sa propre recommandation ou en appel/révision de sa propre décision;
 - l'action/décision dans un délai raisonnable.
- les décisions de l'Ordre peuvent donc faire l'objet de plainte devant le *Commissaire aux plaintes de l'Office des professions*, ce dernier ayant autorité pour intervenir sur les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles de l'OUQ;

- pour respecter les exigences et les obligations de l'OUQ, le PSB devrait alors gérer une deuxième série de mécanisme et de surcroît entièrement en français;
- d'un point de vue financier, l'OUQ ne disposerait plus des revenus provenant du processus des admissions, mais devrait néanmoins engager des ressources financières pour :
 - gérer les communications et les échanges de documents entre lui et le PSB,
 - gérer les communications avec les candidats et répondre à leurs questions,
 - s'assurer que les dossiers sont bien complets et qu'ils répondent aux obligations de l'OUQ,
 - s'assurer que les délais sont respectés,
 - gérer les appels de décisions,
 - faire le suivi des plaintes au Commissaire aux plaintes et y répondre;
 - récupérer les dossiers et les archiver.

Pour toutes ces raisons, l'Ordre ne participera pas au PSB, mais suivra avec attention et intérêt sa mise en place et son opération en vue d'échanges constructifs sur les méthodes et les outils de gestion de chacun.

Congrès international 2010

L'OUQ s'est joint à l'ICU, au Commonwealth Association of Planners et au Global Planning Network dans la réalisation du congrès 2011 sur les changements climatiques à Montréal. Le congrès a attiré plus de 700 participants canadiens et étrangers.



L'OUQ a participé activement à la préparation de ce congrès international, combinant du même coup les activités de l'OUQ soit la signature de l'ARM avec nos homologues de France, la remise du Mérite étudiant, la nomination de nouveaux membres émérites et la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

CONFÉRENCE INTERPROFESSIONNELLE DE DESIGN DU QUÉBEC (CIDQ)



Conférence
interprofessionnelle
du design
du Québec

Créée en 2005, la Conférence Interprofessionnelle du Design du Québec a comme mission de créer des synergies entre les associations et ordres professionnels du milieu du design afin de réaliser ensemble des projets et activités permettant de promouvoir et de valoriser le design et d'accroître sa contribution au développement de la société.

La CIDQ regroupe les ordres et associations suivantes :

- Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ);
- Association des designers industriels du Québec (ADIQ);
- Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ);

- Ordre des architectes du Québec (OAO);
- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ);
- Société des designers graphiques du Québec (SDGQ)

L'Ordre est représenté à la CIDQ par Claude Beaulac.

La longue démarche menée par la CIDQ pour mener à la création de Mission Design, accompagnée en cela par le ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), s'est conclue en mai 2010 par le lancement officiel des activités de Mission Design.

Les membres de la CIDQ ont donc été particulièrement impliqués dans le démarrage des activités de Mission Design, de la Table de concertation et de ses différents chantiers.

MISSION DESIGN



Le 11 mai dernier, au Centre CDP Capital à Montréal et devant un parterre de plus de 200 personnes, les différents ordres et associations professionnels du design au Québec, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et le ministère des Affaires

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) s'associaient pour annoncer le lancement officiel de Mission Design, le premier organisme de valorisation des professions du design, de l'architecture et de l'urbanisme.

Créé en concertation avec les associations professionnelles et les ordres du design et de l'aménagement au Québec, Mission Design est piloté par un conseil d'administration composé de 25 personnalités influentes de l'industrie du design, du monde des affaires, du milieu éducatif et des organisations publiques. Monsieur Jean-Paul L'Allier en est le président et l'OUQ y est représenté par son président, M. Robert Chicoine. Notons que deux autres urbanistes siègent au conseil soit Clément Demers, à titre de président-directeur général, Quartier international de Montréal (QIM) et Yvan Lambert, à titre de président de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ).



Les membres du conseil d'administration de Mission Design



Mission Design est le fruit de deux années de consultations tenues par la Conférence interprofessionnelle du design du Québec (CIDO) où l'OUQ a joué un rôle déterminant par l'entremise de son directeur général, M. Claude Beaulac. Cette vaste consultation, réalisée auprès des principaux acteurs du milieu du design, de l'architecture et de l'urbanisme a permis de confirmer que la mise sur pied d'un organisme de valorisation du design, appuyé par les gouvernements et le secteur privé, était hautement souhaitable.

Mission Design constituera pour l'Ordre un outil stratégique de promotion et de valorisation de l'urbanisme au Québec à travers plusieurs projets qu'il met en œuvre, notamment :

- Une table de concertation, réunissant les acteurs clés des secteurs public, privé, associatif et de l'éducation autour de débats sur les enjeux de l'industrie, visera à assurer la cohérence des initiatives du milieu et à se positionner au cœur des orientations stratégiques du Québec.
- La mise sur pied d'un portail Internet, à la fois outil de promotion du design et plateforme d'échanges.
- Le regroupement sous un même toit de tous les ordres et associations professionnels du design pour créer la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme et auquel sera associé un centre d'information et de diffusion grand public sur ce qui se fait au Québec dans ces domaines.
- La création d'un outil de diagnostic capable d'évaluer le niveau d'intégration des pratiques du design, de l'architecture et de l'urbanisme dans les industries québécoises manufacturière, technologique et des services.
- Montréal, plateforme du design en 2017, vise à regrouper cette année-là l'ensemble des congrès internationaux en architecture, en design et en urbanisme au sein d'une série de congrès interdisciplinaires.
- Le Projet Villes et municipalités vise à assurer l'intégration et la qualité de l'architecture, du design et de l'urbanisme dans les projets publics par le biais de diverses initiatives.

Projet Montréal 2017 - Sommet mondial de l'architecture, du design et de l'urbanisme

Mission Design vise à organiser un sommet mondial de l'architecture, du design et de l'urbanisme en 2017 à Montréal réunissant l'ensemble de ces disciplines.

Pour la première fois, le Sommet mondial et congrès de l'architecture, du design et de l'urbanisme propose de réunir les professionnels des six disciplines de l'aménagement et du design : l'architecture, l'architecture de paysage, le design industriel, le design d'intérieur, le design graphique et l'urbanisme. En créant des opportunités d'échange uniques grâce à des synergies pluridisciplinaires, Montréal 2017 se veut être un événement mobilisateur permettant de positionner le design dans un contexte mondial.

L'Ordre est actif dans ce dossier, afin de convaincre une organisation internationale en urbanisme de tenir son congrès annuel à Montréal en 2017 dans le cadre de ce sommet. Le président Robert Chicoine, accompagné et supporté par Mission Design et ses partenaires, a déposé la candidature de Montréal auprès de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire à Stockholm au printemps 2010.

Table de concertation de Mission Design

La table de concertation réunit 50 acteurs clés des secteurs public, privé, associatif et de l'éducation dans le but de réfléchir, échanger, élaborer et agir de concert pour faire du design un secteur stratégique au Québec.

L'Ordre est représenté à la Table de concertation par :

M. Claude Beaulac
Mme Nathalie Prud'homme
M. Bruno Bergeron
Mme Renée Daoust
M. Claude Dubé
M. Marc Perreault



Les membres de la Table de concertation de Mission Design

Les grands chantiers du design

En plus de participer aux réunions annuelles, les membres de la Table de concertation animent et alimentent des groupes de travail et de réflexion sur des sujets précis et des projets structurants pour le design au Québec.

Chantier formation et reconnaissance professionnelle

- Maintenir et élever les standards de formation et des compétences de chaque discipline.
- Favoriser le dialogue entre les disciplines, les institutions et les employeurs.

Chantier innovation, créativité et design

- Réfléchir sur les enjeux liés à l'innovation et la créativité par le design.
- Alimenter et transférer des recommandations à la Table de concertation et à Mission Design

Chantier secteurs économiques

- Encourager les décideurs et donneurs d'ordres à utiliser le design afin de favoriser le développement économique durable du Québec.

Chantier secteur public

- Sensibiliser le secteur public à l'importance d'adapter les politiques d'attribution des mandats pour favoriser l'excellence et l'innovation en design.

Chantier promotion, image et visibilité

- Faire connaître l'industrie du design et ses différentes disciplines auprès des secteurs public et privé, et du grand public.
- En assurer le rayonnement au Québec et à l'international.
- Développer des outils promotionnels stratégiques.
- Participer à l'organisation d'activités.

Chantier financement

- Stimuler le financement de l'industrie.
- Favoriser la venue de capitaux et les opportunités d'investissements.

Lancement du site ActionDesign.info

Mission design a lancé le 23 novembre 2010 le tout nouveau site de référence québécois en matière de design: actiondesign.info. Ce site sert de vitrine du design québécois et met en valeur les professionnels en architecture (OAO), en architecture de paysage (AAPQ), en design graphique (SDGQ), en design d'intérieur (APDIO), en design industriel (ADIO) et en urbanisme (OUQ) d'ici.



HONNEURS ET MÉRITES

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec est une reconnaissance offerte à un professionnel recommandé par son ordre pour sa contribution remarquable à sa profession ou à son ordre professionnel.

En 2010, le Mérite du CIQ reconnaît l'engagement bénévole de François Cyr.

Engagé au sein de plusieurs organismes à but non lucratif durant près de 20 ans dont 15 ans auprès des OBNL du milieu de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au Québec, il a été notamment :

- membre du comité exécutif de l'association étudiante;
- membre du comité des stages et représentant étudiant à l'assemblée du corps professoral de l'Institut d'urbanisme;
- représentant de l'Estrie au conseil d'administration de l'association des aménagistes régionaux du Québec de 1995 à 1998;
- vice-président de l'association des aménagistes régionaux du Québec de 1996 à 1998;
- administrateur de l'Ordre de 2000 à 2003;
- président du comité d'inspection professionnelle de 2003 à 2010.

Acteur privilégié de la restructuration d'organisation, de l'amélioration de processus et de l'approche client, il a œuvré au sein de l'Ordre en ayant toujours à cœur le développement de la profession d'urbaniste dans le respect de l'intérêt du public.

Le travail des bénévoles œuvrant dans les comités de contrôle de la pratique ne reçoivent souvent pas la visibilité et la reconnaissance que leur engagement mérite. Le Conseil interprofessionnel du Québec désire ainsi reconnaître l'apport essentiel de bénévoles au sein de comités qui sont au cœur de la mission d'un ordre professionnel et dont la tâche est souvent ingrate mais combien nécessaire.

MEMBRES ÉMÉRITES DE L'ORDRE

Comme l'avenir est redevable du passé, reconnaître nos bâtisseurs constitue un devoir que l'Ordre désire assumer pleinement.

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, laquelle contribution est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

1. pratique professionnelle ;
2. enseignement et encadrement professionnel ;
3. planification et recherche en urbanisme;
4. engagement communautaire et leadership professionnel.



Les urbanistes émérites 2010 en compagnie du président de l'OUQ
De gauche à droite : M. Serge Viau, Mme Marie Lessard, M. Gérard Beaudet, M. Daniel Arbour (représenté par M. Luc Tittley) et M. Robert Chicoine, président de l'OUQ.



de gauche à droite : le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, M. Robert Chicoine, M. François Cyr le lauréat du Mérite du CIQ et M. Daniel McMahon, membre du Conseil d'administration du Conseil interprofessionnel du Québec

MÉRITE ÉTUDIANT EN URBANISME

Par ses prix du mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les élèves des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est composé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et être membre de l'Ordre et une autre doit être un membre de l'Ordre qui ne fait pas partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux, pratiques, stages, etc.) ;
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2010 sont :

Mme Catherine Boisclair

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels -
Université Laval

M. Alexandre Plante

Baccalauréat en urbanisme
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

M. Carl Carbonneau

Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

M. Alexandre Maltais

Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

M. Julien Surprenant-Legault

Master of Urban Planning
School of Urban Planning – McGill University



Les lauréats en compagnie du président de l'Ordre des urbanistes du Québec

De gauche à droite : M. Carl Carbonneau, Mme Catherine Boisclair, M. Alexandre Plante, M. Robert Chicoine, Président de l'OUQ, M. Alexandre Maltais et M. Julien Surprenant-Legault



LAURÉAT 2010 DU PRIX JEAN-PAUL-L'ALLIER : M. JEAN PERRAULT, MAIRE DE SHERBROOKE DE 1994 À 2009

Le Prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont éligibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissements.

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a décerné le Prix Jean-Paul-L'Allier 2010 à Jean Perrault, maire de Sherbrooke de 1994 à 2009. Cette année, le Conseil d'administration de l'OUQ a volontairement dérogé au processus de sélection par jury pour honorer de façon exceptionnelle Jean Perrault, celui-ci s'étant retiré de la vie politique municipale en novembre 2009. L'OUQ voulait ainsi souligner son apport exceptionnel à l'urbanisme parce qu'il a non seulement marqué sa ville et sa région de façon remarquable et durable, mais aussi parce qu'il aura également inspiré d'autres élus du Québec et d'ailleurs.

Misant sur la revitalisation urbaine et la mise en valeur de sites par la création d'infrastructures et d'activités à caractère récréotouristique, tout en privilégiant les zones riveraines dans un cadre de développement durable, les projets réalisés par la corporation municipale Sherbrooke Cité des rivières sont tout à fait remarquables. Le Marché de la Gare remettant en valeur le patrimoine construit et naturel de la ville, la promenade du Lac-des-Nations, l'Esplanade Frontenac, la place des Moulins, la mise en lumière de la gorge de la rivière Magog qui a remporté le Prix Aménagement 2010 de la coalition Les Arts et la Ville, MURIRS la grande galerie d'art à ciel ouvert, les nombreux projets de revitalisation urbaine, de logements abordables, d'intégration de l'art urbain et d'animations culturelles ont été réalisés grâce à son leadership et la vision qu'il portait pour sa ville.

« Ses nombreuses réalisations en urbanisme ont contribué à redynamiser la ville de Sherbrooke et à transformer son cadre de vie au bénéfice de ses concitoyens et des nombreux visiteurs. Ce que les urbanistes furent à même de constater lors de leur congrès annuel tenu à Sherbrooke en 2009. » a indiqué le président de l'Ordre, M. Robert Chicoine, devant plus de 250 personnes réunies dans le cadre du lancement de ActionDesign.info, le nouvel outil de Mission Design.



De gauche à droite : M. Jean-Paul L'Allier, M. Jean Perrault, maire de Sherbrooke de 1994 à 2009 et M. Robert Chicoine, président de l'OUQ.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

| NOM | FONCTION | RÉGION | MODE D'ÉLECTION | DATE D'ENTRÉE EN FONCTION |
|----------------------|-----------------|----------|----------------------|----------------------------|
| Robert Chicoine | président | | suffrage des membres | 1 ^{er} avril 2009 |
| Mathieu Bélanger | administrateur | Montréal | suffrage des membres | 1 ^{er} avril 2010 |
| Raphaël Fischler | administrateur | Montréal | suffrage des membres | 1 ^{er} avril 2009 |
| Robert Cooke | administrateur | Est | suffrage des membres | 1 ^{er} avril 2010 |
| Louise Audet | administratrice | Est | suffrage des membres | 1 ^{er} avril 2009 |
| Marie-Josée Casaubon | administratrice | Ouest | suffrage du CA | 12 décembre 2010 |
| Donald Bonsant | administrateur | Centre | suffrage des membres | 1 ^{er} avril 2010 |
| Richard Martel | administrateur | | nommé par l'OPO | 1 ^{er} avril 2009 |
| Florent Gagné | administrateur | | nommé par l'OPO | 1 ^{er} avril 2010 |

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2010-2011

Robert Chicoine, président

Robert Cooke, vice-président

Donald Bonsant, trésorière

Louise Audet, administratrice

Richard Martel, administrateur nommé

LA PERMANENCE DE L'ORDRE

M. Claude Beaulac, directeur général

Mme Odette Michaud, adjointe à la direction et secrétaire de l'Ordre

Mme Nathalie Corso, coordonnatrice, admission et qualité

Mme Geneviève Masson, chargée des communications



ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 5 octobre 2010 à 13 h 00, aux Salons A&B, Centre Sheraton Montréal, 1205 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil d'administration a tenu 9 réunions ordinaires au cours de l'année 2010-2011 :

- le 9 avril 2010
- le 21 mai 2010
- le 18 juin 2010
- le 3 septembre 2010
- le 28 septembre 2010
- le 29 octobre 2010
- le 19 novembre 2010
- le 17 décembre 2010
- le 4 février 2011

Compte tenu du nombre de réunions du conseil d'administration, le comité exécutif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

LISTE DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

CA.10.04.09.4.1

Il est proposé par Mme Danielle Lussier, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et unanimement résolu d'adopter la grille de tarification 2010-2011 présentée à l'annexe VI du document budgétaire déposé.

CA.10.04.09.4.2

Considérant la demande de subvention auprès du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) relativement à la négociation d'une entente de reconnaissance mutuelle entre l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Office professionnel de qualification des urbanistes (France), il est proposé par Mme Marie-Josée Casaubon appuyé par Mme Louise Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser le président Robert Chicoine à signer le protocole de financement entre l'Ordre des urbanistes du Québec et le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO).

CA.10.04.09.4.3.1

Il est proposé par Mme Louise Audet, appuyé par Mme Danielle Lussier et unanimement résolu d'autoriser l'acquisition des équipements selon les modes d'acquisition présentés à l'annexe II du document budgétaire.

CA.10.04.09.4.3.2

Il est proposé par Mme Danielle Lussier, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et unanimement résolu d'autoriser la vente de l'imprimante couleur et du photocopieur Panasonic à Mission Design pour un montant de 3 300 \$.

CA.10.04.09.4.4

Analyse et suivi budgétaire. Il est proposé par Mme Danielle Lussier, appuyé par M. Raphaël Fischler et unanimement résolu :

- a. Qu'une réunion d'information soit planifiée pour répondre à toutes les questions, compte tenu que, lors de la réunion précédente, les membres du conseil n'ont pas eu le temps de voir en détail l'ensemble du budget à leur satisfaction;
- b. Qu'un suivi budgétaire soit déposé à chaque séance du conseil;
- c. Que le conseil adopte une politique interne de remboursement des dépenses;
- d. Que toutes dépenses de 1 000 \$ et plus, non prévues au budget, soient entérinées par le conseil d'administration tel que le prévoit le règlement de régie interne;

CA.10.05.21.5.5

Suite à l'avis public de la Ville de Montréal, portant sur la Révision du rôle et des responsabilités des commissions, il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke d'écrire une lettre afin de recommander la création d'une commission d'urbanisme et de développement durable.

CA.10.05.21.7.1.2

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke et résolu à l'unanimité de nommer Mme Joanne Léveillé à titre présidente du comité de la formation des urbanistes.

CA.10.05.21.7.2.1

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke et résolu à l'unanimité d'accepter la démission verbale de M. Jacques Besner comme membre du comité d'évaluation des programmes universitaires.

CA.10.05.21.7.2.2

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke et résolu à l'unanimité de nommer Mme Joanne Léveillé à titre présidente du comité d'évaluation des programmes universitaires.

CA.10.05.21.7.3.1

Il est proposé par Mme Louise Audet, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. François Goulet comme président du comité éditorial et de lui transmettre une lettre de remerciements pour son excellent travail et son implication au sein de ce comité.

CA.10.05.21.7.3.2

Il est proposé par Mme Louise Audet, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et résolu à l'unanimité de nommer MM. Pascal Lacasse et Serge Vaugeois comme coprésidents du comité éditorial de l'Ordre en remplacement de M. François Goulet.

CA.10.05.21.7.4.1

Il est proposé par Mme Louise Audet, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Simard à titre de président du comité de révision des plaintes. Cette nomination est conditionnelle à l'acceptation de cette responsabilité par M. Simard, (réf. article 123.3, paragr.2^e, Code des professions).

CA.10.05.21.7.4.2

Il est proposé par Mme Marie-Josée Casaubon, appuyé par Mme Louise Audet de nommer M. Richard Martel comme administrateur nommé pour siéger sur le comité de révision des plaintes, (réf. article 123.3, paragr. 3^e, Code des professions).

CA.10.05.21.8.2

Il est proposé par M. Robert Cooke, appuyé par M. Donald Bonsant et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'urbaniste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec.

CA.10.05.21.8.3.3

Il est proposé par M. Robert Cooke, appuyé par Mme Louise Audet de nommer M. Claude Beaulac à titre de représentant administratif sur le comité PFF Project, ICU.

CA.10.05.21.10.5

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke que l'Ordre s'oppose au fait que le projet de règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société limite aux seuls architectes les droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales d'une société constituée d'architectes, que soit transmis au président de l'Office des professions du Québec une lettre indiquant cette opposition et lui demandant de modifier ce règlement afin de permettre de façon substantielle aux autres professionnels de détenir des actions ou des parts sociales disposant de droits de vote dans ces sociétés.

CA.10.06.18.5.1a)

Il est proposé par M. Florent Gagné, appuyé par M. Robert Cooke et unanimement résolu d'adopter le budget révisé pour l'année financière 2010-2011.

CA.10.06.18.5.

Il est proposé par M. Raphaël Fischler, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et unanimement résolu d'adopter le projet d'états financiers au 31 mars 2010 tel que présenté.

CA.10.06.18.5.3

- a. Il est proposé par M. Raphaël Fischler, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon d'augmenter la cotisation 2011-2012 de 5 % comprenant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 1,7 % plus une augmentation pour le développement des capacités de 3,3 %. Adoptée à l'unanimité.
- b. Il est proposé par M. Raphaël Fischler, appuyé par M. Robert Cooke d'augmenter, à compter de ce jour, la cotisation annuelle des urbanistes-stagiaires de 10 % soit 60 % de la cotisation annuelle d'un membre en règle. La cotisation pour un urbaniste-stagiaire passe donc de 241,68 \$ à 290,02 \$.

CA.10.06.18.5.4

Il est proposé par Mme Marie-Josée Casaubon, appuyé par M. Robert Cooke que l'assemblée générale annuelle des membres se tienne le 1^{er} octobre 2010 préférablement au même endroit où se tiendra le Congrès de l'ICU, soit au Centre des Congrès, Hôtel Sheraton à Montréal. L'heure reste à déterminer selon l'horaire qui sera retenu pour la planification stratégique.

CA.10.06.18.5.5

Il est proposé par M. Robert Cooke, appuyé par M. Donald Bonsant et unanimement résolu d'accepter la soumission de Raymond Chabot Grand Thornton, telle que présentée. (Document joint aux présentes).

CA.10.06.18.10.1a)

Il est proposé par M. Richard Martel, appuyé par M. Florent Gagné et unanimement résolu d'approuver la nomination d'un syndic ad hoc; M. Beaulac est mandaté pour solliciter certains membres qui ont les connaissances et expériences antérieures pour assumer cette responsabilité et répondre adéquatement aux exigences de cette tâche.

**CA.10.06.18.5.8**

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et unanimement résolu de donner suite à la demande d'appui au projet Stratégies collectivités viables développé par Vivre en ville. (Document joint aux présentes).

CA.10.06.18.7.1.2

Il est proposé par M. Donard Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke et résolu à l'unanimité de nommer Mme Danielle Cyr à titre de présidente du comité de l'inspection professionnelle; cette nomination est conditionnelle à son acceptation. M. Beaulac est mandaté pour lui faire la demande, n'ayant pu la rejoindre jusqu'à présent. Dans le cadre de la planification stratégique le conseil rencontrera les membres du comité de l'inspection professionnelle.

CA.10.06.18.7.3

Il est proposé par Mme Marie-Josée Casaubon, appuyé par M. Donald Bonsant et unanimement résolu de soumettre, au Conseil interprofessionnel du Québec, la candidature de M. François Cyr afin de recevoir la médaille Mérite du CIQ 2010.

CA.10.06.18.7.4

Il est proposé par Mme Marie-Josée Casaubon, appuyé par M. Florent Gagné et résolu à l'unanimité de nommer les personnes ci-dessous énumérées à titre de membres du comité planification stratégique et ce, tel que soumis par le président du comité, M. Robert Chicoine; il s'agit de : MM. Robert Cooke, Jacques Chénier, François Goulet, Mmes Chantal Laliberté et Danielle Pilette. M. Chicoine précise que les éléments de la nouvelle planification seront présentés à l'AGA du 1^{er} octobre 2010.

CA.10.06.18.8.1

Il est proposé par M. Raphaël Fischler, appuyé par M. Robert Cooke et résolu à l'unanimité d'attendre le rapport du comité de la formation des urbanistes avant de statuer sur l'ensemble du rapport soumis par l'ICU et portant sur l'« Accreditation of planning programs for the Planning profession in Canada ».

CA.10.09.03.5.3

Il est proposé par M. Robert Cooke, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et unanimement résolu de tenir l'assemblée générale annuelle le 5 octobre 2010 à 13 heures, salons A&B, Centre de congrès Sheraton à Montréal. L'AGA sera précédé d'un buffet dîner.

CA.10.09.03.5.5

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Florent Gagné et unanimement résolu d'enlever du tableau des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec le nom des personnes ci-dessous mentionnées et ce, pour faute de paiement de la cotisation 2010-2011, il s'agit de : MM. Daniel Bégin, Jean Côté, Guy Germain, François Niro, Laval Tremblay et Demetri Tsigos ainsi que Mme Véronique Brault.

CA.10.09.03.5.6

Il est proposé par Mme Marie-Josée Casaubon, appuyé par M. Florent Gagné et unanimement résolu de mandater le président, M. Robert Chicoine, afin de signer, pour et au nom de l'Ordre, l'entente entre l'OUQ et l'OPQU. Il est proposé par Mme Marie-Josée Casaubon qu'une mention de félicitations soit faite au président pour cette belle initiative. Adoptée à l'unanimité.

CA.10.09.03.6.1

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke et résolu à l'unanimité d'entériner les recommandations telles que présentées dans le rapport et ses annexes, déposés par le Comité. Les candidatures retenues pour 2010 sont : MM. Daniel Arbour, Gérard Beudet, Serge Viau et Mme Marie Lessard.

CA.10.09.28.5.1

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Robert Cooke et unanimement résolu :

- de ne pas entériner les propositions actuelles de l'ICU concernant la révision des exigences en matière de formation académique et de certification des programmes universitaires et plus particulièrement son dernier rapport intitulé Accreditation of Academic Planning Programs for The Planning Profession in Canada ;
- de transmettre une lettre à l'ICU à cet égard ;
- de transmettre une lettre à tous les signataires de ladite requête les informant de l'appui de l'OUQ et de la mise en place d'un comité de travail conjoint avec des représentants des programmes universitaires québécois reconnus afin de définir un accord sur ces critères d'accréditation.

CA.10.10.29.5.2

Il est proposé par Mme Louise Audet, appuyé par M. Robert Cooke et unanimement résolu de nommer Mme Isabelle Croteau à titre de membre du comité des admissions. Cette nomination est effective à compter du 1^{er} novembre 2010.

CA.10.10.29.5.5

Il est proposé par M. Florent Gagné, appuyé par M. Robert Cooke que l'article 2 du Règlement sur le membrariat, les cotisations, contributions et primes soit modifié en ajoutant les paragraphes 2.1, 2.2 et 2.3 suivants:

Tableau des membres

2. Conformément à l'article 46 du Code des professions, seules les personnes ayant fait la demande au secrétaire de l'Ordre et satisfait aux conditions d'inscription des catégories suivantes sont inscrites au tableau des membres :

1° urbaniste;

2° urbaniste émérite.

2.1 Toute personne inscrite au tableau des membres doit, au plus tard le 3 mars de chaque année, adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler son inscription au tableau des membres.

2.2 Toute demande à cet effet doit être adressée au secrétaire de l'Ordre sur le formulaire prescrit.

2.3 Les frais d'administration applicables au traitement de cette demande sont, le cas échéant, décidés par le conseil d'administration et sont réévalués au besoin.

Adopté à l'unanimité.

CA.10.10.29.6.4

Il est proposé par M. Robert Cooke, appuyé par M. Florent Gagné d'accepter la démission de Mme Sylvie Tanguay comme membre du comité de la formation continue. Une lettre de remerciements lui sera transmise.

CA.10.11.19.4.1

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par Mme Marie-Josée Casaubon et unanimement résolu de décerner le Prix Jean-Paul-L'Allier à M. Jean Perrault, maire de la Ville de Sherbrooke de 1994 à 2009.

CA.10.12.176.1

Il est proposé par Mme Louise Audet, appuyé par M. Richard Martel de nommer M. François St-Germain à titre de membre du comité d'inspection professionnelle.

CA.10.12.176.2

Il est proposé par M. Florent Gagné, appuyé par M. Raphaël Fischler d'adopter le règlement intitulé RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR DONNER EFFET À L'ARRANGEMENT CONCLU PAR L'ORDRE EN VERTU DE L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES et joint aux présentes.

CA.10.12.176.3

Il est proposé par M. Richard Martel, appuyé par M. Florent Gagné de proposer à l'ICU la reconduction pour un an de la présente entente se terminant le 31 décembre 2010 et d'autoriser le président et le directeur général à signer cette prolongation pour un engagement financier équivalent à la dernière année de la dite entente avec une majoration maximale de 5 %.

CA.10.12.176.4

Il est proposé par M. Richard Martel, appuyé par M. Donald Bonsant d'adopter le règlement intitulé RÈGLES DE RÉGIE INTERNE tel que proposé et d'abroger les RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE, adopté le 22 janvier 1993 et révisé le 2 avril 2004.

CA.10.12.177.2

Il est proposé par M. Raphaël Fischler, appuyé par Mme Louise Audet de nommer Mme Olimpia Pantelimon à titre de représentante de l'OUQ au sein du Sous comité National Affaires de l'ICU – Healthy Communities.

CA.10.12.177.4

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par Mme Louise Audet de recevoir la démission de M. Claude Lavoie à titre de syndic laquelle sera effective à compter de la nomination de son remplaçant et de transmettre à M. Lavoie les remerciements du CA pour le travail accompli dans cette tâche.

CA.11.02.04.6.3

Il est proposé par M. Robert Cooke, appuyé par M. Donald Bonsant et résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre, à titre de représentant de l'Ordre sur le comité « The Legislative Groupe de travail » de l'Institut canadien des urbanistes. La lettre datée du 15 janvier 2011, qui a été transmise à cet effet, est jointe aux présentes.

CA.11.02.04.6.6

Il est proposé par M. Robert Cooke, appuyé par M. Raphaël Fischler d'autoriser MM. Robert Chicoine et Claude Beaulac à s'inscrire aux séminaires de formation sur la Commission parlementaire qui auront lieu à Québec les 16 février (aspects théoriques) et 20 avril 2011 (aspects pratiques). Adopté à l'unanimité.

CA.11.02.04.7.1

Il est proposé par M. Donald Bonsant, appuyé par M. Florent Gagné d'adopter le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des urbanistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TABLEAU 1
Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre

| RÉGION | TABLEAU DES MEMBRES | | | Stagiaires | Total |
|---|---------------------|-----------|------------|------------|--------------|
| | Membres | Émérites | Total | | |
| Région de l'Est | | | | | |
| 01 - Bas-Saint-Laurent | 15 | | 15 | 2 | 17 |
| 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean | 26 | | 26 | 6 | 32 |
| 03 - Capitale-Nationale | 126 | 4 | 130 | 18 | 148 |
| 09 - Côte-Nord | 6 | | 6 | 1 | 7 |
| 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 2 | | 2 | - | 2 |
| 12 - Chaudière-Appalaches | 24 | 1 | 25 | 4 | 29 |
| Région Centre | | | | | |
| 04 - Mauricie | 20 | 1 | 21 | 3 | 24 |
| 05 - Estrie | 37 | 1 | 38 | 7 | 45 |
| 16 - Montérégie | 152 | | 152 | 41 | 193 |
| 17 - Centre du Québec | 15 | | 15 | 1 | 16 |
| Région de Montréal | | | | | |
| 06 - Montréal | 315 | 8 | 323 | 76 | 399 |
| Région de l'Ouest | | | | | |
| 07 - Outaouais | 34 | | 34 | 9 | 43 |
| 08 - Abitibi-Témiscamingue | 8 | | 8 | 2 | 10 |
| 10 - Nord-du-Québec | 2 | | 2 | 1 | 3 |
| 13 - Laval | 29 | | 29 | 9 | 38 |
| 14 - Lanaudière | 43 | 1 | 44 | 8 | 52 |
| 15 - Laurentides | 64 | | 64 | 19 | 83 |
| Hors Québec | | | | | |
| | 15 | | 15 | 1 | 16 |
| Total des membres au 31 mars 2011 | 944 | 18 | 962 | 212 | 1 174 |
| <i>Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:</i> | | | | | |
| Membres au 31 mars 2010 | 898 | 14 | 912 | | |
| Décès | -1 | 0 | -1 | | |
| Démissions | -15 | 0 | -15 | | |
| Radiations | -5 | 0 | -5 | | |
| Réinscriptions | 4 | 0 | 4 | | |
| Nominations - Émérite | -4 | 4 | 0 | | |
| Inscriptions - Régulier | 67 | 0 | 67 | | |
| Membres au 31 mars 2011 | 944 | 18 | 962 | | |
| Hommes | 654 | 16 | 670 | 112 | 782 |
| Femmes | 290 | 2 | 292 | 100 | 392 |

TABLEAU 2
Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2010-2011

| Classe de membres | Nombre de membres | Cotisation annuelle |
|---|-------------------|---------------------|
| Membres réguliers | 814 | 483,37 \$ |
| Membres hors Québec | 35 | 169,18 \$ |
| Membres étudiants à temps plein | 1 | 120,84 \$ |
| Membres sans emploi | 25 | 120,84 \$ |
| Membres retraités | 41 | 120,84 \$ |
| Membres en congé parental | 11 | 120,84 \$ |
| Membres retraités de + 70 ans | 35 | - \$ |
| Contribution à l'Office des professions | 962 | 22,95 \$ |

TABLEAU 3
Nombre de permis délivrés selon la catégorie

| | |
|-------------------|-------|
| Permis régulier | 962 |
| Permis temporaire | aucun |

TABLEAU 4
Radiations du Tableau des membres selon le motif

| Motif | Nombre |
|--|--------|
| Défaut de paiement de la cotisation (art. 86, p.l) | 3 |
| Démission | 11 |
| Décès | 1 |
| Radiation temporaire par décision du Conseil de discipline | 0 |

Note.- Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.



TABLEAU 5

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2010-2011

| | |
|---|--------|
| <i>Reconnaissance de l'équivalence</i> | |
| <i>d'un diplôme délivré hors du Québec</i> | 125 \$ |
| <i>de la formation acquise hors du Québec</i> | 125 \$ |
| <i>des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec</i> | 125\$ |
| <i>Délivrance d'un permis temporaire [1]</i> | 125 \$ |
| <i>Délivrance d'un permis restrictif temporaire ¹</i> | n/a |
| <i>Délivrance d'un permis restrictif temporaire ¹</i> | n/a |
| <i>Délivrance d'un permis spécial ¹</i> | n/a |
| <i>Délivrance d'un permis fondée :</i> | |
| <i>sur un diplôme reconnu</i> | 125 \$ |
| <i>sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme</i> | 125 \$ |
| <i>sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation</i> | 125\$ |
| <i>sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec</i> | 125 \$ |
| <i>Réinscription au Tableau de l'Ordre</i> | 200 \$ |
| <i>Inscription à l'examen d'admission</i> | n/a |

TABLEAU 6

Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

| MOYEN DE GARANTIE | NOMBRE DE MEMBRES | MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE | |
|---|-------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| | | <i>par sinistre</i> | <i>pour l'ensemble des sinistres</i> |
| Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes | 219 | n/a | n/a |
| Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal) | 490 | n/a | n/a |
| Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur) | 141 | 1 M \$ | 2 M \$ |
| Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle) | 112 | 1 M \$ | 2 M \$ |

RAPPORT DU SYNDIC

Membres

M. Claude Lavoie, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre.

Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre; le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

| Dossier | Nombre |
|---|--------|
| Dossiers ouverts durant la période | 11 |
| Total de membres visés par ces dossiers | 13 |
| Dossiers réglés par la conciliation du syndic | 2 |
| Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période | 1 |

| Décisions | Nombre |
|--------------------------|--------|
| de porter plainte | 1 |
| de ne pas porter plainte | 7 |

Au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le Bureau du Syndic a traité les dossiers suivants :

- Une requête a été déposée au conseil de discipline en vue de rayer de façon permanente M. André Bendwell du Tableau de l'Ordre, puisque ce dernier avait épuisé toutes les procédures d'appel dans son dossier criminel. Le conseil de discipline l'a radié pour une période de sept ans à partir du 17 février 2010, en condamnant l'intimé au paiement des frais et débours, incluant les frais de publication de l'avis de radiation du tableau de l'Ordre. Cependant, l'exécution de cette décision a été retardée par un appel de la part de M. Bendwell auprès du Tribunal des professions. Les procédures ont pris fin le 15 novembre 2010, lorsque le Tribunal a rejeté l'appel de M. Bendwell, rendant exécutoire la décision du conseil de discipline de l'Ordre.
- Une plainte a été déposée au conseil de discipline contre un membre qui avait refusé de remettre au Comité d'inspection professionnelle les documents requis par ce dernier en vue de l'analyse de son dossier. Qui plus est, ledit membre n'avait pas réglé sa cotisation annuelle à l'Ordre. Quelques jours avant l'audition, le membre a déposé la documentation exigée et réglé sa cotisation. Lors de l'audition, il a reconnu sa culpabilité. Le comité de discipline a prononcé, contre le membre, une réprimande qui sera portée à son dossier, en plus de le condamner à payer les frais et débours. Cette décision est la seconde du même type au cours des deux dernières années, avec la même finalité.
- Un dossier similaire de refus de se soumettre aux exigences du Comité d'inspection professionnelle a été réglé à la suite de l'intervention du syndic auprès du membre.
- À trois reprises, des citoyens ont soumis des situations de conflit d'intérêts, ou d'apparence de conflit d'intérêts, pour les firmes d'urbanisme. Le problème soulevé par les plaignants concernait principalement l'obtention simultanée de mandats pour une municipalité et pour des entreprises privées situées sur le même territoire, ou à la fois pour une MRC et une municipalité locale. Que ce soit pour les élus ou pour les citoyens, une telle situation de conflit d'intérêts, ou d'apparence de conflit d'intérêts, s'avère extrêmement préoccupante, puisque des doutes sont soulevés sur l'intégrité de l'urbaniste, sur la défense des intérêts d'un client par rapport à ceux d'un autre et sur la circulation des données, parfois confidentielles. L'inquiétude subsiste même dans le cas de consentement exprès ou implicite des clients. Dans deux cas de demande d'enquête sur trois, la démarche a été abandonnée par les requérants à cause de l'obligation de soumettre une demande d'enquête écrite et documentée. Dans le troisième cas, la demande d'enquête serait déposée au cours des prochaines semaines.



- Pour les plaignants, cette situation de conflit d'intérêts, réel ou apparent, entacherait la réputation autant des urbanistes et de l'Ordre des urbanistes que de la profession.
- Une plainte a été déposée par le Comité d'inspection professionnelle contre un membre, œuvrant dans organisme public, qui refusait de soumettre, tel que requis par la réglementation de l'Ordre, la documentation requise en alléguant la confidentialité des documents préparés sous sa responsabilité.

Or, selon le procureur du syndic :

... un urbaniste, comme tout autre professionnel, ne peut alléguer cette raison puisque les articles 108.1 et suivants du Code des professions prévoient la garantie de confidentialité des renseignements et documents personnels dans le cadre de l'inspection professionnelle (articles 108.3 et 108.4). De sorte que si des documents recueillis par le Comité d'inspection professionnelle contenaient des renseignements protégés au sens de la Loi sur l'accès, ils seraient assujettis aux mêmes règles de confidentialité, le cas échéant. La présente affaire devrait s'appliquer dans le cas de tous les urbanistes membres de l'Ordre à l'emploi d'un organisme public ou privé en vertu du Code des professions, auquel s'appliquerait aussi, à d'autres fins, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ou la Loi sur les renseignements personnels dans le secteur privé.

En définitive, un urbaniste doit se soumettre à l'exigence de déposer la documentation pertinente; il est assuré que le Comité d'inspection professionnelle protège la confidentialité des documents et renseignements qu'il lui soumet.

- Une urbaniste en milieu municipal a fait l'objet d'une demande d'enquête par une citoyenne qui l'accusait d'avoir provoqué l'annulation de la vente de son immeuble à cause des renseignements inexacts qu'elle aurait transmis à l'acheteur éventuel concernant la contamination du sol. Le dossier n'a pas fait l'objet d'une plainte au conseil de discipline, puisque l'urbaniste n'a pas transgressé les règlements de l'Ordre, que les renseignements et documents transmis sont du domaine public et que l'urbaniste n'a pas à supporter le fardeau de la communication et de résolution d'un problème de contamination du sol, qui relève de la municipalité.
 - Un volumineux dossier a été expédié par un citoyen très actif dans la vie politique de sa municipalité dans le but de porter plainte contre des urbanistes et contre la firme qui les emploie, particulièrement dans la préparation des projets de règlements d'urbanisme. La demande d'enquête a été rejetée parce que d'une part, la plupart des thèmes de la demande d'enquête ne relevaient pas de la juridiction de l'Ordre des urbanistes, mais plutôt de la justice civile, de la politique ou de l'administration et que d'autre part, les thèmes qui concernent l'OUQ ne sont pas suffisamment précis et documentés. Depuis, le plaignant n'a pas soumis un dossier écrit complet.
- À deux reprises, des citoyens insatisfaits de la réglementation d'urbanisme se sont plaints de comportements d'urbanistes qui ont préparé des projets de règlements ou des projets d'amendements réglementaires. Ces demandes ont été rejetées premièrement, en vertu du principe « l'urbaniste propose et les élus disposent » et en second lieu, parce qu'il n'y a pas eu de manquement aux règlements sur la pratique de l'urbanisme.
 - À six reprises, des citoyens ont demandé des précisions sur des actes professionnels posés par des urbanistes et sur des situations de conflits d'intérêts potentiels. Aucune de ces consultations téléphoniques ne s'est traduite par une demande d'enquête. Il faut souligner que le syndic exige toujours qu'une demande d'enquête soit écrite et documentée pour qu'elle soit considérée comme recevable.
 - À trois reprises, des urbanistes ont demandé des avis verbaux sur l'interprétation de divers articles des règlements de l'Ordre au regard d'activités et de pratiques professionnelles. Lors de ces entretiens, les thèmes abordés traitent des relations professionnelles avec les collègues et, le plus souvent, la notion du conflit d'intérêts.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Membres

Mme Danielle Pilette
M. Pierre Blais
M. Alain Caron
M. Claude Dubé

Le règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis prévoit le diplôme reconnu dont un candidat doit être titulaire. À défaut, le candidat doit être titulaire de diplôme reconnu équivalent ou de formation reconnue équivalente par le conseil d'administration de l'Ordre, sur recommandation du comité des équivalences. Notre comité des équivalences procède donc à l'évaluation des diplômes et des formations qui lui sont soumis et adresse ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

Le règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation distingue les cas d'équivalence de diplôme et d'équivalence de formation. Les premiers concernent essentiellement les diplômes universitaires obtenus à l'extérieur du Québec, tandis que les seconds

concernent essentiellement soit les diplômes universitaires non reconnus obtenus au Québec, soit la formation (connaissances et compétences) acquise par des cours hors diplôme ou par l'expérience professionnelle. Le règlement sur les normes d'équivalence prévoit, notamment aux articles 5 et 6, les matières, nombreuses, qui fondent la reconnaissance d'équivalence. Pour le cheminement de l'étude du dossier, il importe donc que les candidats produisent leur demande de reconnaissance de façon à identifier les différentes matières visées par leur demande et qu'on trouve les pièces justificatives à l'appui (attestations, relevés de notes, diplômes, résolutions d'engagement du candidat, définitions de tâches officielles, etc.). Souvent, pour les reconnaissances d'équivalence de formation, le comité peine à obtenir les documents officiels attestant des formations réussies en urbanisme hors diplôme universitaire, du niveau de responsabilités assumées en urbanisme et de la durée de chacune des responsabilités assumées. Pourtant, la présentation du dossier de demande d'équivalence constitue, pour le candidat, l'occasion de démontrer son intérêt pour la profession et pour l'urbanisme, et de faire le point sur ses connaissances et ses compétences; il ne s'agit pas d'une démarche à but purement administratif.

En 2010-10, le comité a reçu 21 demandes ne concernant que des demandes d'équivalences de diplômes.

TABLEAU 7

Équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

| | NOMBRE | | | |
|-----------------------|--------|-----------|----------|---|
| | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| au Canada | 1 | 0 | 0 | 1 |
| hors du Canada | 20 | 18 | 1 | 1 |
| Total | 21 | 18 | 1 | 2 |

TABLEAU 8

Équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

| | NOMBRE | | | | |
|-----------------------|--------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| | reçues | acceptées en totalité | acceptées en partie | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| hors du Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |



Encore cette année, on observe que les demandes concernent beaucoup le niveau maîtrise. Malgré tout, le traitement des dossiers se révèle assez long et laborieux pour diverses raisons, dont la difficulté des candidats à faire la démonstration de l'équivalence tant en ce qui concerne le niveau de la formation que, surtout, en ce qui concerne la réussite des matières de connaissances et de compétences d'urbanisme. Il arrive que des dossiers soient incomplets lors de leur étude par le comité. Ainsi, une demande d'abord refusée en 2010-2011 a finalement été complétée et a donné lieu à une reconnaissance de maîtrise, conditionnellement à la réussite de 3 matières dans un programme reconnu.

L'étude des dossiers se conforme rarement à un ou des modèles préétablis, à cause aussi de la multiplication, au Québec, comme à l'extérieur, des programmes universitaires, certains moins professionnels (comme les programmes d'études urbaines), certains plus spécialisés (comme les programmes de sciences de l'environnement et de patrimoine notamment). Dans les cas de programmes à finalité recherche, fréquemment offerts en France, les matières réussies apparaissant au relevé de notes sont souvent moins nombreuses que dans les programmes à finalité professionnelle, ce qui rend difficile la satisfaction des exigences de correspondance aux matières réglementaires.

Dans les cas de recommandation de refus, le comité tente de suggérer au candidat des alternatives, comme de compléter son dossier, de le présenter à un autre ordre professionnel, plus approprié, ou de présenter une demande d'admission dans un programme reconnu, lequel pourra examiner la possibilité d'accorder certaines reconnaissances universitaires pour certains acquis dans l'ensemble du cheminement du candidat.

Le comité est disposé à répondre à toute question que des membres pourraient vouloir lui adresser quant à cet important domaine, très médiatisé, de la reconnaissance des équivalences, tant de diplôme que de formation.

COMITÉ DES ADMISSIONS

Président

M. Pierre Blais

Membres

Mme Isabelle Croteau

M. Jean Demers

M. Pierre S. Guertin

M. Michel Joly

M. Jacques Métivier

Mme Danielle Pilette

Au cours de la dernière année, outre le suivi des dossiers des candidats à l'admission, le Comité des admissions a revu le contenu de l'examen et procédé à la correction de celui-ci, tenu en novembre 2010. Le Comité a également travaillé à la définition des termes de référence de l'entente entre l'Ordre et l'Office professionnel de qualification des urbanistes de France, signée en octobre 2010. Pour ce faire, deux membres du Comité des admissions avaient participé à une délégation de l'Ordre à Toulouse en avril 2010.

Le Comité des admissions s'est formellement réuni en plénière à six reprises. Par ailleurs, des membres du Comité ont, encore une fois cette année, rencontré les candidats à l'examen afin de leur expliquer le contexte et le but de cette évaluation.

Rappelons que les activités courantes du comité s'établissent comme suit :

- agrégation du stage et du parrainage, sur production d'une demande par le candidat;
- agrégation des changements de stage et de parrainage;
- suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
- mise à jour de l'examen;
- rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
- présence d'un membre du comité en séance d'examen;
- correction de l'examen;
- rencontre de candidats qui n'ont pas réussi l'examen, le cas échéant.

Le comité accorde aussi une attention particulière aux conditions de réussite des détenteurs d'équivalence de diplôme et de formation, en collaboration avec le comité des équivalences.

TABLEAU 9

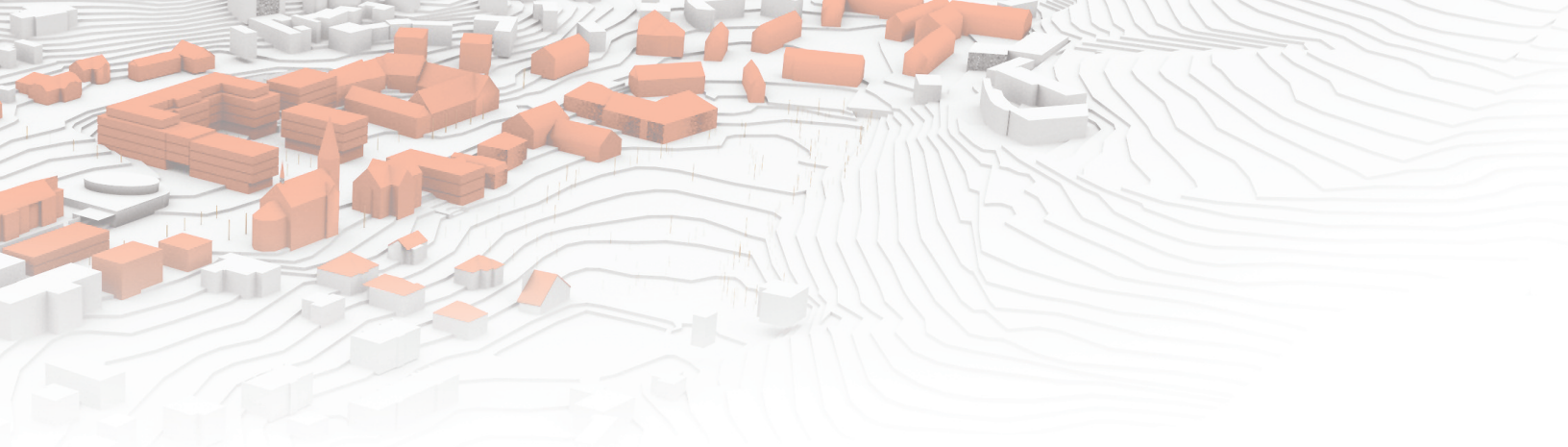
Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| <i>Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme</i> | NOMBRE | | | |
|--|---------------|-----------|----------|---|
| | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| au Québec | 77 | 77 | 0 | 0 |
| en Ontario | 0 | | | |
| dans les provinces de l'Atlantique | 0 | | | |
| dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | | | |
| aux États-Unis | 0 | | | |

TABLEAU 10

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| <i>Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent</i> | | NOMBRE | | | |
|---|--|---------------|-----------|----------|---|
| | | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Canada | au Québec | 2 | 2 | 0 | 0 |
| | en Ontario | 0 | | | |
| | dans les provinces de l'Atlantique | 0 | | | |
| | dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | | | |
| | Total hors du Québec, mais au Canada | 0 | | | |
| UE | en France | 12 | 8 | 3 | 1 |
| | dans le reste de l'Union européenne | 2 | 2 | 0 | 0 |
| Ailleurs | aux États-Unis | 0 | | | |
| | dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie | 6 | 3 | 3 | 0 |
| | Total hors du Canada | 20 | 13 | 6 | 1 |



TABEAU 11

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| <i>Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente</i> | | NOMBRE | | | |
|--|--|---------------|-----------|----------|---|
| | | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Canada | au Québec | 1 | 0 | 0 | 1 |
| | en Ontario | 0 | | | |
| | dans les provinces de l'Atlantique | 0 | | | |
| | dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | | | |
| | Total hors du Québec, mais au Canada | 0 | | | |
| UE | en France | 0 | | | |
| | dans le reste de l'Union européenne | 0 | | | |
| Ailleurs | aux États-Unis | 0 | | | |
| | dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie | 0 | | | |
| | Total hors du Canada | 0 | | | |

TABEAU 12

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

| | |
|--|----|
| Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités | 86 |
| Candidats ayant débuté le processus | 79 |

Note.- L'ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Cérémonie de remise des permis

La cérémonie de remise des permis de l'OUQ s'est tenue le 11 février 2011, à l'Hôtel Nelligan à Montréal. Plus d'une centaine de personnes ont accompagné les nouveaux urbanistes dans leur entrée officielle au sein de l'Ordre.



Les nouveaux urbanistes présents à la cérémonie de remise des permis

Reconnaissance de parrainage

Cette année, la cérémonie de remise des permis innovait. En effet, pour la première fois une reconnaissance officielle de parrainage était remise aux parrains et marraines.

LE PARRAIN, LA MARRAINE, AGENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, GUIDE ET MENTOR DE L'URBANISTE EN DEVENIR

Par les présentes, l'Ordre des urbanistes du Québec reconnaît l'engagement à titre de parrain ou de marraine dans l'encadrement de la démarche de développement de la compétence professionnelle, des habiletés professionnelles et du jugement professionnel du candidat au cours de son stage de formation professionnelle d'une durée de 12 ou 24 mois.

Cette année la remise du permis a été également effectuée conjointement par le président du comité des admissions et le président de l'Ordre accompagnés par le parrain professionnel du nouvel urbaniste.



De gauche à droite : M. Pierre Blais, président du comité des admissions, M. Donald Bonsant, parrain de Mme Caroline Adam et M. Robert Chicoine, président de l'Ordre



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Présidente

Mme Danielle Cyr

Membres

M. André M. Boisvert

M. Gilles McNeil

M. Gilles Paré

M. François St-Germain

Rappel de l'article 1 du règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre curriculum vitae; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le comité qu'ils n'ont pas produit de document «d'urbanisme» dans les dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Nous comprenons qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier aux fins d'inspection professionnelle, vous pouvez inclure les documents que vous jugez être les plus représentatifs du travail que vous effectuez. Ces derniers conviendront à notre analyse dans la mesure où ils auront été produits dans les cinq dernières années de calendrier précédant l'avis d'inspection et qu'ils refléteront fidèlement vos occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du comité doit vous être retourné, vous n'avez qu'à nous le préciser dans votre note de transmission. Nous ne conserverons, en archives de votre dossier professionnel, que la référence des documents soumis à notre analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera votre relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Remerciements

Les membres du comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2010-10, qui ont donné suite à nos demandes d'informations additionnelles, et qui ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.

Le président du comité tient à souligner le dévouement de chacun des membres du comité dans l'accomplissement de la programmation 2010-10.

TABLEAU 13 Travaux complétés en 2010-2011

Au cours de l'année qui se termine, le comité s'est réuni les 12 novembre 2010, 17 décembre 2010 et 18 février 2011.

| Vérification | Nombre |
|---|--------|
| Membres visités | 0 |
| Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu | 51 |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu | 51 |
| Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite | 0 |
| Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu | 50 |
| Enquêtes | Nombre |
| Membres ayant fait l'objet d'une enquête | 0 |
| Rapports d'enquête dressés | 0 |
| Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Bureau d'obliger un membre à compléter avec succès | Nombre |
| un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Décisions du Bureau | Nombre |
| approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle | 0 |
| rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle | 0 |
| Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions) | Nombre |
| | 2 |

UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE

Responsable

Mme Odette Michaud

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2010-2011, 12 plaintes portant sur l'usurpation du titre réservé d'urbaniste.

Toutes ces plaintes ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi auprès des personnes impliquées mais aucune poursuite pénale n'a été intentée, les personnes ayant corrigé la situation.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Président

M. Claude Simard, urbaniste

Membres

M. Gérard Lemelin, urbaniste

M. Marc Pilon, urbaniste

M. Richard Martel, administrateur nommé

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (*Code des professions, art. 123.3, premier alinéa.*)

Au cours de l'année 2010-2011, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.



CONSEIL DE DISCIPLINE

Président

Me Jean-Guy Gilbert

Membres

M. Frédéric Dufault, urbaniste
M. André Christin, urbaniste
Mme Ginette Roy, urbaniste
M. Réal Girard, urbaniste

Secrétaires

Odette Michaud

Mandat

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil de discipline a tenu une seule audience portant sur une plainte relative au refus d'un membre de remettre au Comité d'inspection professionnelle les documents requis. Le conseil a déclaré l'intimé coupable et lui a imposé une sanction.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

Présidente

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Pascal Harvey
M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre

Au cours de l'année le comité a poursuivi ses travaux relativement à la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles* afin de voir à harmoniser les critères et les normes québécoises avec les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires piloté par le Comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes.

Ce document a été soumis au comité de la formation des urbanistes afin d'obtenir les commentaires, réactions et recommandations des représentants universitaires des programmes reconnus par l'Ordre.

Le comité attend la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des Programmes Universitaires Canadiens en Urbanisme (APUCU) avant de finaliser ses travaux.

COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Présidente

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Gérard Beaudet, Université de Montréal
M. Mario Carrier, Université Laval
M. Antoine Gonthier, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
M. Philippe Boulanger, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre

Représentants universitaires invités

M. Raphael Fischler, Université McGill
M. Mario Carrier, Université Laval
Mme Sylvie Paré, UQAM
M. Frank Scherrer, Université de Montréal
M. Gérard Beaudet, Université de Montréal

Le comité a tenu 6 réunions durant la période.

Le comité s'est penché sur les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires piloté par le Comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes ainsi que la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles* proposée par le comité d'évaluation des programmes universitaires de l'OUU.

Les réflexions ont porté notamment sur :

- l'harmonisation des critères proposés par l'ICU et ceux proposés par l'OUU;
- la notion de maîtrise avec mémoire (formation recherche) et sans mémoire (formation professionnelle) et le nombre de crédits entre 45 et 60 crédits pour une maîtrise professionnelle;
- les incompatibilités entre les programmes de formation professionnelle et de recherche et les critères sur lesquels les universités basent leurs évaluations de programmes ;
- le nombre de crédits subventionnés pour les maîtrises professionnelles dont le nombre de crédits est au-dessus de 45 crédits.
- la grille de compétences et la discussion sur les éléments d'autonomisation (entre autres de la recherche et des publications qui sont des critères d'embauche et de performance du corps professoral universitaire);
- l'implication des professeurs dans la profession qui peuvent se concrétiser par leurs apports dans les services à la collectivité;
- la définition des mécanismes d'évaluation et de révision allégée;
- la responsabilité partagée entre les formateurs (universités) et la protection du public (OUU) ;
- les procédures d'évaluation de programmes de premier et deuxième cycles proposée par l'Ordre et l'ICU.

Le comité attend également la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des Programmes Universitaires Canadiens en Urbanisme (APUCU) pour finaliser ses réflexions et recommandations.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Président par intérim

M. Claude Beaulac

Membres

M. Michel Barcelo,
M. Jean Bergeron,
Mme Marie-Christine Chartrand,
Mme Josée Dion,
M. Martin Lapointe,
Mme Chantal Letendre
Mme Christine Racine,

Au cours de l'année 2010-2011, le comité s'est réuni quatre fois, afin :

- d'élaborer la programmation annuelle de formation continue;
- de diverses opportunités de partenariats de formation.

À la demande du comité, le personnel de l'Ordre a amélioré, maintenu et mis à jour régulièrement, sur le site Internet de l'Ordre, un calendrier des activités de formation continue, lequel expose tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier à l'adresse Internet suivante : <http://www.ouq.qc.ca/Pages/Calendrier.htm>

TABLEAU 14

Activités de formation continue organisées par l'Ordre

| Titre de la formation | Participants | Durée | Lieu | Date |
|---|--------------|-------|----------|------------|
| 1 - Gestion stratégique de la fonction commerciale urbaine | 11 | 6 h. | Montréal | 2010-05-12 |
| 2 - Gestion stratégique de la fonction commerciale urbaine | 13 | 6 h. | Québec | 2010-05-14 |
| 3 - La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes | 26 | 6 h. | Montréal | 2010-11-02 |
| 4 - La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes | 26 | 6 h. | Montréal | 2010-04-28 |
| 5 - La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles | 23 | 6 h. | Montréal | 2011-02-18 |
| 6 - La loi sur la qualité de l'environnement | 24 | 6 h. | Montréal | 2010-06-11 |
| 7 - Le lotissement et les prélèvements pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels | 46 | 6 h. | Montréal | 2010-10-27 |
| 8 - Le lotissement et les prélèvements pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels | 8 | 6 h. | Québec | 2010-10-29 |
| 9 - Les modifications apportées sur le Projet de loi 58 en matière des pouvoirs | 14 | 6 h. | Montréal | 2011-01-21 |
| 10 - Les troubles de voisinage seront-ils le cauchemar des urbanistes? | 34 | 6 h. | Montréal | 2010-11-05 |
| 11 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) | 25 | 6 h. | Montréal | 2010-10-22 |
| 12 - Mise à jour en matière d'aménagement et d'urbanisme: Législation et jurisprudence | 19 | 6 h. | Montréal | 2011-03-02 |
| 13 - Mise à jour en matière d'aménagement et d'urbanisme: Législation et jurisprudence | 8 | 6 h. | Québec | 2011-02-25 |
| 14 - Responsabilités professionnelles de l'urbaniste en matière d'environnement | 18 | 6 h. | Montréal | 2010-06-04 |
| 15 - Transactions immobilières avec les promoteurs | 18 | 6 h. | Montréal | 2010-11-22 |
| TOTAL | 313 | | | |

Note : Ces formations n'étaient pas obligatoires.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Président

M. Robert Cooke

Au cours de l'année 2010-2011, l'Ordre n'a reçu aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.



COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE

Président

Pierre Lachapelle

Membres

Richard Brunet
Jacques Chénier
Normand Trotter

Mandat

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a été tenue.

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE *URBANITÉ*

Président

M. Pascal Lacasse
M. Serge Vaugeois

Membres

M. Paul Arsenault
M. François Goulet
M. Mathieu Langlois
M. Jacques Trudel

Les collaborateurs réguliers

Mme Marie-Soleil Brosseau
Mme Pénélope Darcy
Mme Sarah-Maude Guindon
Mme Charlotte Horny
M. Laurent Lussier
Mme Ariane Mercier
M. Cyrus Mokry
M. Joël Thibert
Mme Catherine Vandermeulen

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec et vitrine francophone de l'Institut canadien des urbanistes, *Urbanité* s'adresse à tous les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, qu'ils œuvrent dans la pratique privée ou le secteur public.

Sa mission est de promouvoir l'urbanisme et les urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

La revue est également un outil de promotion qui déborde du cadre des intervenants professionnels pour rejoindre des employeurs, des élus, des universitaires et leurs étudiants ainsi que de nombreux citoyens que l'aménagement et le développement durable intéressent. Ceci explique que le tirage d'*Urbanité* atteigne maintenant 2500 exemplaires dont 1200 sont adressés aux membres de l'Ordre.

Les quatre numéros suivants ont été publiés :

1. Été 2010

PRÉSENCE AUTOCHTONE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La reconnaissance pleine et entière de la présence et des droits des communautés autochtones sur le territoire du Québec est encore à accomplir. La question autochtone, ici comme dans un grand nombre de pays, demeure, on le sait, un enjeu sociétal d'actualité qui suscite des tensions, après plusieurs siècles de cohabitation trop rarement harmonieuse.

2. Automne 2010

CLIMAT : DÉFI AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire joue évidemment un rôle clé dans les besoins de déplacements motorisés et incidemment la production de GES. En fait, l'aménagement du territoire est au cœur des problèmes et des solutions liés aux changements climatiques. L'urbaniste devra dorénavant se familiariser avec cette nouvelle préoccupation et l'intégrer dans son quotidien. Un défi considérable.

3. Hiver 2011

LA RUE

Quand la rue redevient espace public. Aménager ces rues revient à se donner un double objectif : réussir à faire cohabiter les différents utilisateurs – et utilisations – en fonction des différents environnements bâtis d'une ville. Les démarches et initiatives présentées dans ce dossier démontrent clairement qu'il est possible de gagner son pari si les transformations apportent une valeur ajoutée, si elles sont bien localisées et si les processus impliquent les utilisateurs de la rue, et ce malgré les craintes anticipées.

4. Printemps 2011

COORDONNER ACTIVITÉS AGRICOLES ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'agriculture en milieu urbain et périurbain, la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles, le dynamisme du monde rural, voire la présence des poules, autant de sujets susceptibles de soulever des questions ou des débats. Ce sont quelques-uns des sujets retenus pour le présent dossier, lequel est bien loin de faire le tour de l'ensemble des aspects de la problématique de la conservation et de la mise en valeur du milieu agricole.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES LOIS ET RÈGLEMENTS

Présidente

Mme Marie-Claude Aubin

Membres

M. Benoit Ducharme, secrétaire

Mme Anne-Marie Parent

M. Roland Tourangeau

M. Claude Beaulac, directeur général

Mme Myriam Marquis

M. Yves Perron

Mme Marie-Odile Trépanier

Origine du mandat

Le comité consultatif sur les lois et règlements a été créé au printemps 2007, dans la foulée de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme entreprise par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec*.

Ce comité a donc pour mission d'étudier tout projet de loi relatif à la pratique de l'urbanisme ou susceptible d'avoir une incidence sur cette dernière et de formuler toute recommandation qu'il juge à propos à cet effet au conseil d'administration de l'Ordre.

Activités

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le comité s'est réuni à treize (13) reprises, essentiellement pour poursuivre ses travaux inhérents à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il a entrepris un travail minutieux d'examen de chacun des articles de l'avant-projet de loi intitulé « Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme ».

La tenue du 5^e Chantier, le 12 novembre 2010, était l'occasion de faire le bilan de cet exercice de consultation professionnelle sans précédent échelonné sur trois ans et couvrant tous les aspects de la LAU et de jeter les bases du mémoire que l'Ordre entend déposer à la commission parlementaire qui fera l'étude de l'avant-projet de loi.

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidente

Mme France Levert, présidente

Membres

M. Mathieu Bélanger

M. Sylvain Ducas

M. Thomas Duchaine

M. Gilles Gagnon

Mme Hélène Lauzon

Mme Danielle Lussier

M. Pierre Pelletier

M. Pascal Roberge

M. Yvan Rompré

M. Philippe Dubé

Mis en place en juin 2008, le comité du développement durable poursuit le mandat suivant :

Objectif général

Élaborer un cadre de référence et une stratégie permettant de :

- dégager une vision globale des domaines et champs d'intervention à considérer ;

- définir les interventions prioritaires permettant d'initier des changements de comportement;
- sensibiliser et doter les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des connaissances et outils pour la prise en compte du DD dans leur pratique.

Objectifs spécifiques

- faire l'examen des éléments avancés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable concernant l'aménagement et le développement durable du territoire;
- documenter certaines expériences réalisées dans d'autres contextes;
- élaborer la position de l'Ordre des urbanistes du Québec et proposer un plan d'action en concertation avec les regroupements de professionnels en aménagement et urbanisme et autres intervenants concernés (ex. regroupements municipaux) pouvant comprendre :
 - élaboration et diffusion de principes et orientations;
 - partage et développement d'outils de formation et de gestion et autres outils
 - tenue de chantiers sur les pratiques et processus de gestion intégrant le DD, autres.

Activités

Dans la dernière année, le comité s'est rencontré à 5 reprises. Dans l'esprit du Plan d'action 2010-2011 élaboré par le comité et approuvé par le CA en 2010, les membres du comité ont centré leurs efforts au cours de l'automne 2010 dans l'organisation d'une journée d'étude qui s'est tenue le 10 mars 2011 et a regroupé plus de 100 participants. Cette journée comportait trois blocs et privilégiait le partage d'expériences et de cas québécois soit :

- expériences en planification urbaine et régionale durables;
- expériences en réalisation de projets durables;
- outils et financement des initiatives vertes.

Par ailleurs, le comité a mené les principales activités suivantes :

- *Rendez-vous de l'Énergie mis en place par le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec* :
 - participation aux rencontres du groupe de référence;
 - participation au comité consultatif en appui à l'organisation du *Forum national de l'énergie* qui se déroulera les 16, 17 et 18 novembre à l'Espace Shawinigan;
 - commentaires sur le projet de *Déclaration d'engagement pour une stratégie de réduction de la dépendance au pétrole*.
- *Projet d'Agenda 21 de la culture du gouvernement du Québec* (qui englobe des volets concernant le patrimoine, les paysages et l'aménagement) : participation aux consultations sur le projet d'Agenda 21 l'occasion du forum national tenu à Québec en mai 2011.
- *Projet de Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du gouvernement du Québec* : participation aux séances de consultation (septembre 2011)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2011





RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2011

Ordre des urbanistes du Québec

États financiers au 31 mars 2011

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 3 |
| États financiers | |
| Produits et charges | 4 |
| Évolution des actifs nets | 5 |
| Bilan | 6 |
| Notes complémentaires | 7 - 11 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des produits et charges et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Brossard
Le 13 mai 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9737

Ordre des urbanistes du Québec

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

| | 2011 | | 2010 |
|--|------------------------------|----------------|-----------------|
| | Budget (non audité) \$ | Réel \$ | Réel \$ |
| Produits | | | |
| Cotisations des membres | 386 140 | 378 572 | 366 467 |
| Cotisations des stagiaires | 56 830 | 62 729 | 56 255 |
| Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire | 10 000 | 10 000 | 11 922 |
| Subventions de l'Office des professions du Québec | 28 965 | 27 476 | |
| Opérations | 194 510 | 218 392 | 232 829 |
| Intérêts | 1 600 | 1 034 | 2 456 |
| Adhésions | 450 | 8 000 | 3 674 |
| | <u>678 495</u> | <u>706 203</u> | <u>673 603</u> |
| Charges de fonctionnement | | | |
| Salaires et charges sociales | 241 649 | 249 723 | 234 995 |
| Transport et communications | 72 240 | 58 011 | 67 801 |
| Services professionnels | 118 565 | 84 126 | 115 314 |
| Fournitures, impression et location de salles | 128 795 | 132 964 | 164 545 |
| Charges locatives et frais y afférents | 51 565 | 50 903 | 48 861 |
| Frais de représentation et promotion | 10 000 | 10 385 | 8 668 |
| Cotisations et contributions à des organismes | 43 050 | 42 263 | 38 611 |
| Frais financiers | 1 000 | 1 320 | 618 |
| Perte sur la radiation d'immobilisations | | 2 147 | 7 100 |
| Amortissement des immobilisations | 11 050 | 10 941 | 8 272 |
| | <u>677 914</u> | <u>642 783</u> | <u>694 785</u> |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | <u>581</u> | <u>63 420</u> | <u>(21 182)</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

| | | | | 2011 | 2010 |
|---|--------------------------------|--|------------------------------|----------------|----------------|
| | Investis en immobilisations | Grevés d'affectations d'origine interne | Non grevés d'affectations | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 23 433 | 10 000 | 77 896 | 111 329 | 132 511 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (13 088) | | 76 508 | 63 420 | (21 182) |
| Investissement en immobilisations | 21 170 | | (21 170) | | |
| Solde à la fin | <u>31 515</u> | <u>10 000</u> | <u>133 234</u> | <u>174 749</u> | <u>111 329</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Bilan

au 31 mars 2011

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 17 478 | 68 093 |
| Dépôts à terme, 1 % à 1,33 % (0,2 % à 0,4 % en 2010), échéant à différentes dates jusqu'en mars 2012 | 345 000 | 315 000 |
| Débiteurs (note 3) | 43 252 | 13 454 |
| Frais payés d'avance | 13 433 | 10 433 |
| | <u>419 163</u> | <u>406 980</u> |
| Immobilisations (note 4) | 31 515 | 23 433 |
| | <u>450 678</u> | <u>430 413</u> |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs (note 6) | 66 202 | 84 853 |
| Cotisations perçues par anticipation | 209 727 | 234 231 |
| | <u>275 929</u> | <u>319 084</u> |
| ACTIFS NETS | | |
| Investis en immobilisations | 31 515 | 23 433 |
| Grevés d'affectations d'origine interne | 10 000 | 10 000 |
| Non grevés d'affectations | 133 234 | 77 896 |
| | <u>174 749</u> | <u>111 329</u> |
| | <u>450 678</u> | <u>430 413</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme sont désignés par l'Ordre comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'Ordre juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'Ordre.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients et les subventions gouvernementales à recevoir sont classés comme prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits d'opérations sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a eu lieu.

Les produits de placements, non grevés d'affectations, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

| | <u>Méthodes</u> | <u>Taux et périodes</u> |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Mobilier et équipement | Dégressif et linéaire | 20 % et 5 ans |
| Équipement informatique | Dégressif et linéaire | 30 % et 3 ans |

3 - DÉBITEURS

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes clients | 19 776 | 13 454 |
| Subventions gouvernementales à recevoir | 23 476 | |
| | <u>43 252</u> | <u>13 454</u> |

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

4 - IMMOBILISATIONS

| | 2011 | | |
|-------------------------|----------------|----------------------|-----------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût non amorti |
| | \$ | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 55 981 | 53 734 | 2 247 |
| Mobilier et équipement | 92 832 | 63 564 | 29 268 |
| | 148 813 | 117 298 | 31 515 |

| | 2010 | | |
|-------------------------|----------------|----------------------|-----------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût non amorti |
| | \$ | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 57 248 | 51 989 | 5 259 |
| Mobilier et équipement | 83 138 | 64 964 | 18 174 |
| | 140 386 | 116 953 | 23 433 |

5 - OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

L'Ordre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 30 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 % (4 %; 3,25 % en 2010) et renouvelable en septembre 2011. Des dépôts à terme au montant de 30 000 \$ sont affectés à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire.

6 - CRÉDITEURS

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 43 561 | 59 859 |
| Taxes à la consommation à payer | 22 641 | 24 994 |
| | 66 202 | 84 853 |

7 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

7 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des comptes clients et des subventions gouvernementales à recevoir. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients et des subventions gouvernementales à recevoir est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

De plus, le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable étant donné que ces instruments financiers sont détenus auprès d'une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement sous la forme d'une ouverture de crédit de montant autorisé suffisant. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

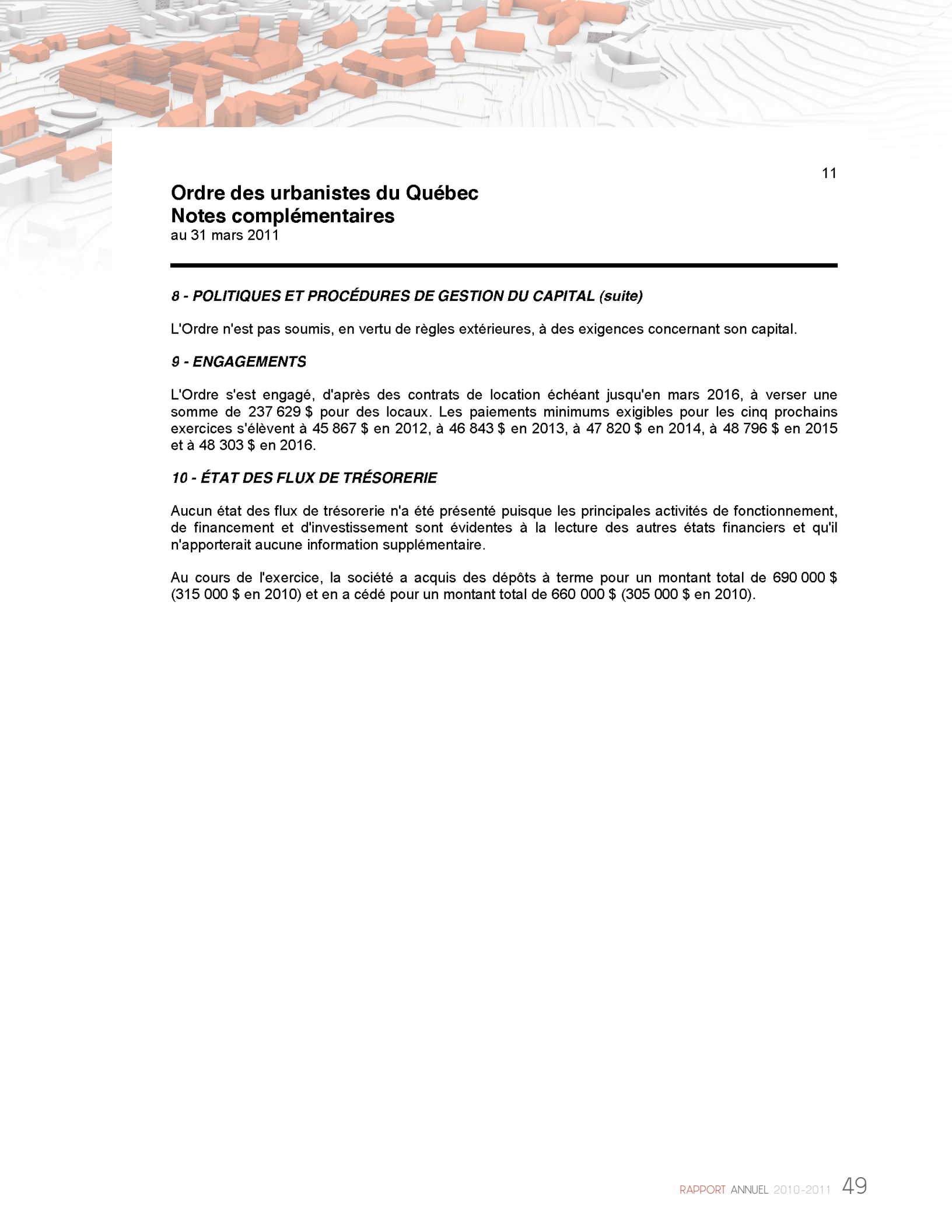
8 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Respecter ses obligations financières.

L'Ordre définit son capital comme étant les actifs nets. Il le gère principalement au moyen de cotisations des membres, de cotisations des stagiaires et des subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De plus, une part de la gestion de son capital provient des produits d'opérations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.



Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

8 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL (suite)

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.


9 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2016, à verser une somme de 237 629 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 45 867 \$ en 2012, à 46 843 \$ en 2013, à 47 820 \$ en 2014, à 48 796 \$ en 2015 et à 48 303 \$ en 2016.

10 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Au cours de l'exercice, la société a acquis des dépôts à terme pour un montant total de 690 000 \$ (315 000 \$ en 2010) et en a cédé pour un montant total de 660 000 \$ (305 000 \$ en 2010).



Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Rapport sur les renseignements supplémentaires

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Notre audit de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 a été réalisé afin de nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ci-joints sont présentés comme informations additionnelles et ne font pas partie intégrante des états financiers audités. Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration. Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet de procédures d'audit seulement dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. À notre avis, ces renseignements supplémentaires sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, par rapport aux états financiers audités pris dans leur ensemble.

Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration et, en conséquence, il est possible qu'ils ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de l'Ordre des urbanistes du Québec et ne devrait pas être distribué à d'autres parties.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.¹

Brossard
Le 13 mai 2011

Ordre des urbanistes du Québec

Renseignements supplémentaires

(non audité)

| | 2011 | | | | | | | | | | 2010 | | |
|---|---------------------|---------------|-----------------|----------|-----------------------|-----------------|----------------|----------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|
| | Adminis- tration | Admission | Gouvernance | Congrès | Formation continue | Publications | Comités | Contrôle de la pratique | Golf | Autres | Budget | Réel | Réel |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | | | | | | | | | | | |
| Cotisations des membres | 3 788 572 | 62 729 | | | | | | | | | 386 140 | 378 572 | 366 467 |
| Cotisations des stagiaires | | | | | | | | | | | 56 830 | 62 729 | 56 255 |
| Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire | 715 | | | | | 4 285 | | | | 5 000 | 10 000 | 10 000 | 11 922 |
| Subvention de l'Office des professions du Québec | 21 968 | 16 743 | | | 141 429 | 9 059 | | 24 918 | 27 476 | 28 965 | 27 476 | 232 829 | 232 829 |
| Opérations | 1 034 | | | | | | | | 4 275 | 194 510 | 218 392 | 2 456 | 2 456 |
| Intérêts | 8 000 | | | | | | | | | 1 600 | 1 034 | 8 000 | 8 674 |
| Adhésions | 410 289 | 79 472 | - | - | 141 429 | 13 344 | - | 24 918 | 36 751 | 678 495 | 706 203 | 673 603 | |
| Charges de fonctionnement | | | | | | | | | | | | | |
| Salaires et charges sociales | 249 591 | | | | 132 | | | | | 241 649 | 249 723 | 234 995 | |
| Transport et communications | 24 248 | 5 676 | 8 428 | | 4 657 | 7 590 | 1 864 | 3 232 | 2 316 | 72 240 | 58 011 | 67 801 | |
| Services professionnels | 14 836 | 695 | 2 500 | | 28 137 | 15 343 | | 13 425 | 9 190 | 118 565 | 84 126 | 115 314 | |
| Fournitures, impression et location de salles | 22 443 | 14 426 | 6 025 | | 27 716 | 22 511 | 8 004 | 863 | 17 012 | 128 795 | 132 964 | 164 545 | |
| Charges locatives et frais y afférents | 50 903 | | | | | | | | 13 964 | 51 565 | 50 903 | 48 861 | |
| Frais de représentation et promotion | 7 959 | 531 | 1 683 | | | | | | 212 | 10 000 | 10 385 | 8 668 | |
| Cotisations et contributions à des organismes | 42 263 | | | | | | | | | 43 050 | 42 263 | 38 611 | |
| Frais financiers | 1 311 | | | | 9 | | | | | 1 000 | 1 320 | 618 | |
| Perte sur la radiation d'immobilisations | 2 147 | | | | | | | | | | 2 147 | 7 100 | |
| Amortissement des immobilisations | 10 941 | | | | | | | | | | 10 941 | 8 272 | |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 426 642 | 21 328 | 18 636 | - | 60 651 | 45 444 | 9 868 | 17 520 | 17 012 | 25 682 | 677 914 | 642 783 | 694 785 |
| | (16 353) | 58 144 | (18 636) | - | 80 778 | (32 100) | (9 866) | (17 520) | 7 906 | 11 069 | 581 | 63 420 | (21 182) |



Ordre des urbanistes du Québec

85, rue Saint-Paul, bureau 410, Montréal (Québec) H2Y 3V4 | Téléphone 514 849-1177 | Télécopieur 514 849-7176 | www.ouq.qc.ca